

Rapport de la dix-septième session

DU COMITÉ DES PÊCHES

Rome, 18-22 mai 1987



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT
de la
DIX-SEPTIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES
Rome, 18-22 mai 1987

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

M-40
ISBN 92-5-202624-X

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche bibliographique ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, en indiquant les passages ou illustrations en cause.

© FAO 1987

PREPARATION DU PRESENT RAPPORT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport que le Comité des pêches a approuvé à sa 17ème session.

Distribution:

Tous les Etats Membres et Membres
associés de la FAO
Participants à la session
Autres organisations nationales et
internationales intéressées
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires des pêches de la FAO
dans les bureaux régionaux de la FAO

La référence bibliographique de ce
document doit être donnée ainsi:

FAO, Rapport de la dix-septième ses-
1987 sion du Comité des pêches.
Rome, 18-22 mai 1987. FAO
Rapp.Pêches, (387):50 p.

RESUME

A sa dix-septième session, le Comité des pêches a passé en revue la situation mondiale des pêches, les progrès réalisés dans l'application de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches et les cinq Programmes d'action approuvés en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches. Il a également passé en revue les mesures prises par la FAO pour donner suite aux résolutions de la Conférence mondiale des pêches qui avaient trait à des aspects spécifiques de l'aménagement et du développement des pêches. Il s'est mis d'accord sur la présentation et la fréquence des rapports de situation faisant le point de l'application de la Stratégie et des Programmes d'action, qui devront lui être soumis pour examen à ses prochaines sessions. Il s'est félicité des informations sur les tendances et les perspectives des pêches mondiales et a demandé que de tels renseignements lui soient soumis régulièrement pour examen.

Le Comité a examiné le rapport de la première session du Sous-Comité du commerce des produits de la pêche, tenue en octobre 1986, et a fait siennes les recommandations de ce Sous-Comité.

Le Comité a examiné les activités et les fonctions des organes régionaux des pêches de la FAO et est convenu que cette question devrait à nouveau être inscrite à l'ordre du jour de sa dix-huitième session.

Le Comité a examiné les recommandations d'une Consultation d'experts sur les spécifications techniques du marquage des bateaux de pêche, tenue en juin 1986, et a passé en revue les informations reçues des pays membres et des organisations régionales et internationales sur les mesures prises pour protéger les ressources vivantes de l'enchevêtrement dans les débris et les filets de pêche.

Le Comité a approuvé les stratégies et priorités retenues par le Directeur général pour la préparation de son Sommaire du Programme de travail et budget pour 1988-89 et a estimé, comme le Comité du Programme à sa cinquante-deuxième session, que les propositions relatives au Grand Programme 2.2 sur les pêches répondent aux besoins des pays membres. Il a reconnu à l'unanimité que le Sommaire du Programme de travail et budget constitue une base satisfaisante pour l'établissement du Programme détaillé de travail et budget des pêches pour 1988-89.



联合国
粮食及
农业组织

FOOD AND
AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE
UNITED NATIONS

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION
DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA
Y LA ALIMENTACION

منظمة
الأغذية
والزراعة
للأمم
المتحدة

Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy

Cables: FOODAGRI ROME

Telex: 610181 FAO I

Telephone: 57971

Ref.:

FI 5/4.17

22 mai 1987

Excellence,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la dix-septième session du Comité des pêches qui s'est tenue à Rome du 18 au 22 mai 1987.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma plus haute considération.

Hassen Akrouf
Président du Comité des pêches

Son Excellence
Monsieur Lassaad Ben Osman
Président indépendant
du Conseil de la FAO

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
QUESTIONS APPELANT L'ATTENTION DU CONSEIL	ix-xi
	<u>Paragraphes</u>
OUVERTURE DE LA SESSION	1-9
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION	10
ELECTION DU BUREAU	11-12
SITUATION MONDIALE DES PECHEES	13-26
SUITE DONNEE A LA CONFERENCE MONDIALE FAO DE 1984 SUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES PECHEES	27-65
a) Mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches	27-34
b) Mise en oeuvre des Programmes d'action	35-52
c) Application des résolutions concernant des aspects spécifiques de l'aménagement et du développement des pêches	53-65
RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION DU SOUS-COMITE DU COFI SUR LE COMMERCE DU POISSON, ROME, 7 - 10 OCTOBRE 1986	66-76
MARQUAGE ET IDENTIFICATION DES BATEAUX DE PECHE	77-83
PROTECTION DES RESSOURCES VIVANTES CONTRE L'ENCHEVETREMENT DANS LES FILETS DE PECHE ET AUTRES DETRITUS	84-89
EXAMEN DES ACTIVITES DES ORGANES REGIONAUX DE LA FAO EN MATIERE DE PECHE	90-97
ACTIVITES DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PECHEES AU COURS DE L'EXERCICE 1988/89	98-109
QUESTIONS DIVERSES	110
DATE ET LIEU DE LA DIX-HUITIEME SESSION DU COMITE	111
ADOPTION DU RAPPORT	112
	<u>Page</u>
ANNEXE A Ordre du jour	21
B Liste des délégués et observateurs	22
C Liste des documents	45
D Déclaration liminaire du Directeur général	47

QUESTIONS APPELANT L'ATTENTION DU CONSEIL

A. POUR DECISION

Néant

B. POUR INFORMATION

Situation mondiale des pêches

Le Comité s'est félicité d'avoir l'occasion de passer en revue la situation et les perspectives mondiales des pêches et a suggéré qu'un tel examen soit périodiquement inscrit à l'ordre du jour du Comité, de préférence à intervalles de quatre ans. Il est convenu que l'écart qui, en l'an 2000, existera probablement entre l'offre et la demande, impose tant à la FAO qu'aux gouvernements des Etats Membres d'accroître leurs efforts, en particulier pour: 1) améliorer l'aménagement des pêches; 2) développer rationnellement l'aquaculture et 3) améliorer l'utilisation du poisson, notamment en réduisant les pertes après captures (par. 14-16).

Mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches

Le Comité a estimé que le rapport de situation établi à la demande de la Conférence mondiale des pêches était instructif et qu'il contenait d'utiles renseignements, reflétant bien les tendances de la pêche. Il a pris note des mesures adoptées par plusieurs pays pour améliorer le cadre juridique, administratif et institutionnel de l'aménagement et du développement des pêches, ainsi que les dispositions prises pour revoir ou remanier, à la lumière des recommandations contenues dans la Stratégie, leurs politiques et programmes en matière de pêches. Il est convenu que la Stratégie de la Conférence mondiale des pêches offre tant aux gouvernements qu'aux organisations internationales un instrument qui leur permettra d'améliorer la contribution que les pêches peuvent apporter à la réalisation de leurs objectifs nationaux, économiques, sociaux et nutritionnels. Il a recommandé que d'autres rapports intérimaires soient préparés suivant le même mode de présentation pour être soumis au Comité des pêches à intervalles de quatre ans. La FAO a été invitée à fournir une aide aux pays en développement qui auraient besoin de ses avis pour établir leurs rapports nationaux (par. 29, 30 et 34).

Mise en oeuvre des Programmes d'action

Le Comité s'est déclaré généralement satisfait des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des Programmes d'action et a apprécié le soutien financier fourni par les donateurs, soutien qui a atteint l'objectif indicatif minimum de 15 millions de dollars E.-U. par an. Il a noté cependant des déséquilibres en ce qui concerne le soutien reçu pour les divers programmes, au point de vue tant du niveau du financement que de sa répartition entre les régions géographiques, et notamment le faible soutien extrabudgétaire fourni pour le Programme d'action V sur la promotion du rôle du poisson dans la lutte contre la sous-alimentation. Le Comité a reconnu que le mode de présentation adopté pour le présent rapport est satisfaisant. Le rapport intérimaire qui sera soumis à la dix-huitième session du Comité devrait contenir des renseignements plus détaillés sur l'exécution des Programmes d'action en dehors du cadre de la FAO (par. 37, 38 et 52).

Application des résolutions concernant des aspects spécifiques de l'aménagement et du développement des pêches

Le Comité a noté avec satisfaction que la FAO a poursuivi les efforts qu'elle-même, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Unesco et la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation maritime internationale (OMI) et d'autres organisations, a déployés pour promouvoir une action visant à prévenir et à combattre la pollution et ses effets sur les ressources halieutiques. Il a à nouveau demandé que des mesures soient prises pour protéger de la pollution les ressources halieutiques des eaux intérieures.

Le Comité a félicité la FAO du succès de la Journée mondiale de l'alimentation 1986, qui avait pour thème "les pêcheurs et les collectivités de pêche". Il a souligné l'importance des programmes de développement intégré exécutés à l'échelon national pour améliorer la qualité de la vie des pêcheurs artisanaux opérant en milieu rural (par. 60 et 61).

Rapport de la première session du Sous-Comité du COFI sur le commerce du poisson, Rome, 7-10 octobre 1987

Le Comité, considérant le fructueux travail que le Sous-Comité a été en mesure d'accomplir à sa première session, a souligné l'utilité de son Sous-Comité sur le commerce du poisson. Il a entériné le rapport de la première session de ce Sous-Comité, ainsi que ses recommandations et son avant-projet de programme d'assistance technique pour le développement et la commercialisation des produits de la pêche. Il a décidé que la prochaine session du Sous-Comité sera fixée en fonction de l'état d'avancement de ses travaux et en tenant compte de la réunion du Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche ainsi que de la dix-huitième session du Comité des pêches (par. 68-71, 73 et 76).

Marquage et identification des bateaux de pêche

Le Comité a approuvé l'idée d'un système uniforme de marquage des bateaux de pêche et a considéré que les spécifications provisoires établies par la Consultation d'experts convoquée par le Directeur général en juin 1986 constituent un bon point de départ pour la mise en application d'un tel système. Plusieurs délégations ayant déclaré que leurs gouvernements auront besoin de temps pour examiner le système de marquage proposé, le Comité a suggéré que la question soit reprise tant par le Comité des pêches que par le Conseil de la FAO (par. 78 et 82).

Protection des ressources vivantes contre l'enchevêtrement dans les filets de pêche et dans les débris

Plusieurs délégations ont estimé que, compte tenu des autres besoins pressants du développement des pêches, cette question ne devrait recevoir, dans les conditions présentes, qu'une moindre priorité dans les activités de la FAO et du Comité des pêches. D'autres délégations ont fait observer que, dans certaines zones, il est nécessaire d'intervenir immédiatement. Le Comité a estimé que l'Organisation maritime internationale (OMI) pourrait surveiller en permanence les enchevêtrements dans les débris marins. Il a noté que, à l'avenir, les activités de la FAO dans ce domaine

seront menées en coopération avec d'autres organismes, comme le PNUE et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dans la mesure des fonds extrabudgétaires disponibles (par. 88 et 89).

Examen des activités des organes régionaux des pêches de la FAO

Le Comité s'est félicité d'avoir l'occasion d'examiner cette question et a demandé que ce point soit à nouveau inscrit à l'ordre du jour de sa dix-huitième session. Pour faciliter la préparation de ce point de l'ordre du jour, le Comité a suggéré que les différents organes régionaux des pêches de la FAO entreprennent, durant la période intersessions, une évaluation approfondie de leurs activités (par. 90).

Activités de la FAO dans le domaine des pêches au cours de l'exercice 1988/89

Le Comité a souscrit aux stratégies et priorités choisies par le Directeur général pour préparer son Sommaire du Programme de travail et budget pour 1988/89. Il en a approuvé le contenu et le cadre, ainsi que les domaines qui ont reçu une importance spéciale dans les propositions concernant les pêches. Il a reconnu, avec le Comité du Programme (cinquante-deuxième session, mai 1987), que les propositions relatives au Grand Programme 2.2: Pêches répondent effectivement aux besoins des pays membres et est convenu que le Sommaire du Programme de travail et budget constitue un point de départ satisfaisant pour l'élaboration de la version intégrale du Programme de travail et budget 1988/89 concernant les pêches. Il a estimé qu'une attention encore plus grande devrait être réservée à l'aquaculture, à la réduction des pertes après capture et aux aspects socio-économiques du développement et de l'aménagement des pêches artisanales (par. 105-107 et 109).

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité des pêches a tenu sa dix-septième session à Rome du 18 au 22 mai 1987. Y ont assisté 85 membres du Comité, des observateurs de quatre autres Etats Membres de la FAO, d'un Etat non membre et du Saint-Siège, ainsi que des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Commission océanographique intergouvernementale, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, du Fonds international de développement agricole, de la Banque mondiale, du Programme alimentaire mondial et de la Communauté économique européenne, et des observateurs de 15 autres organisations intergouvernementales et internationales. La liste des délégués et observateurs figure à l'annexe B du présent rapport.

2. Le président du Comité, M. William G. Gordon (Etats-Unis), qui a pris sa retraite de fonctionnaire des Services fédéraux, ne pouvant prendre part à la session, M. Salem Hadj Ali (Tunisie), élu premier vice-président du Comité à la seizième session, a assuré la présidence. Après quelques mots de bienvenue, M. Hadj Ali a invité les participants à observer une minute de silence à la mémoire de M. J.E. Carroz, Sous-Directeur général et chef du Département des pêches de la FAO, précédemment secrétaire du Comité des pêches.

3. La session s'est ouverte sur le discours du Directeur général qu'a lu M. D. Walton, Directeur général adjoint. Le texte de cette allocution est reproduit à l'annexe D du présent rapport.

4. Le Comité a ensuite entendu les déclarations des ministres et vice-ministres responsables des pêches des Etats Membres.

5. Le Capitaine Ryszard Pospieszynski, Premier Ministre adjoint au Ministère de l'Economie maritime de la Pologne, s'est déclaré pleinement favorable à une intensification de la coopération internationale dans le domaine de la recherche halieutique et du contrôle et de la prévention de la pollution aquatique. Il a rappelé que toute future expansion de l'utilisation des espèces non traditionnelles dépendrait de recherches entreprises en commun pour mettre au point des méthodes appropriées d'utilisation de ces ressources. La Pologne a renouvelé son offre de collaborer avec d'autres pays et avec la FAO pour accroître la capacité des pays en développement en matière d'aménagement et de développement des pêches.

6. M. Sirajul Hossain Khan, Ministre des pêches et de l'élevage du Bangladesh, a spécialement évoqué les conclusions de la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches organisée en 1984 par la FAO et a souligné la nécessité d'intégrer la pêche artisanale dans l'ensemble du développement rural. Il a mis l'accent sur l'importance croissante que les pêches continentales revêtent pour nombre de pays en développement, en particulier le Bangladesh, et a brièvement décrit la politique suivie par son pays pour développer ses pêches. Il a souscrit à la conclusion de la FAO selon laquelle la production de poisson pourrait être augmentée pour répondre à la demande de l'an 2000.

7. M. Angel Alogo Nchama, Ministre des pêches et des forêts de la Guinée équatoriale, a souligné l'importance de la coopération internationale pour le développement rural et a appelé l'attention sur la nécessité de faire en sorte que les Etats côtiers tirent le maximum de profit des ressources halieutiques de leurs zones économiques exclusives. Il a exprimé son plein appui aux activités déployées par la FAO pour aider ses Etats Membres dans le domaine de l'aménagement et du développement des pêches.

8. M. Pedro Ojeda Paullada, Secrétaire d'Etat aux pêches du Mexique, a souligné que la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches reflète fidèlement la volonté politique de la communauté mondiale représentée à la Conférence mondiale sur les pêches; il a rappelé aussi l'engagement pris par les pays membres de la FAO à l'égard de sa mise en oeuvre et souligné qu'il importe de ne pas revenir sur des questions qui ont déjà été amplement débattues et résolues par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et entérinées par la Stratégie elle-même. Il a fait valoir la nécessité d'éliminer les barrières tarifaires et autres obstacles commerciaux qui gênent le commerce des produits de la pêche tout en masquant des problèmes d'intérêts liés à l'accès aux ressources des zones économiques exclusives, ainsi que le principe fondamental selon lequel chaque pays doit exploiter directement ses ressources à son propre profit et au profit de l'humanité, favorisant ainsi un accroissement du volume des échanges.

9. M. Javier Labarthe Correa, Ministre des pêches du Pérou, a souligné l'importance du poisson en tant qu'aliment et la nécessité d'assurer la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques. Il a appelé l'attention sur le rôle capital joué par le secteur privé dans l'expansion des pêches de son pays. Il a instamment demandé que l'on explore la possibilité d'utiliser les espèces pélagiques grégaires pour la consommation humaine directe. En ce qui concerne le développement des pêches, les pays en développement ont encore besoin d'une assistance sous forme de capitaux, d'équipement et de technologie; toutefois, les conditions liées au remboursement de la dette pèsent lourdement et négativement aussi bien sur l'économie que sur le développement halieutique de beaucoup de pays en développement. Enfin, il a insisté sur la nécessité pour les pays du tiers monde de sauvegarder leurs intérêts économiques nationaux dans l'exploitation des ressources halieutiques de leurs zones économiques exclusives respectives.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

10. Le Comité a adopté l'ordre du jour reproduit à l'annexe A. La liste des documents soumis au Comité figure à l'annexe C.

ELECTION DU BUREAU

11. Comme il s'agissait de la première et unique session tenue au cours de l'exercice 1986-87, le Comité a été invité à élire un Président, un premier Vice-Président et quatre autres Vice-Présidents. M. Hassen Akrouf (Tunisie) a été élu à l'unanimité Président du Comité; le capitaine Ryszard Pospieszynski (Pologne) a été élu premier Vice-Président et les représentants de la Belgique, du Canada, de la Malaisie et du Sénégal ont été élus Vice-Présidents.

12. Un Comité de rédaction a été formé. Il se composait des représentants des pays ci-après: Chili, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Guinée équatoriale, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Norvège et République démocratique populaire du Yémen. Le Comité de rédaction a élu aux fonctions de Président le représentant de l'Inde et aux fonctions de Vice-Président celui des Etats-Unis d'Amérique.

SITUATION MONDIALE DES PECHEES

13. Les précédentes sessions du Comité ont été l'occasion de passer périodiquement en revue les tendances et les perspectives des pêches dans le monde. La dernière discussion de ce point remonte à la onzième session du

Comité, en 1977. Dans la mesure où la Conférence mondiale des pêches a suscité un regain d'intérêt pour les pêches dans le monde et leur évolution future, on a estimé que le moment était venu pour le Comité de réserver un point de l'ordre du jour à cette question.

14. Le Comité a favorablement accueilli le document COFI/87/2 rédigé par le Secrétariat et s'est félicité d'avoir l'occasion d'examiner la situation des pêches ainsi que les perspectives d'avenir. On a noté que le document, qui doit être complété et mis à jour, serait de nature à aider les gouvernements à établir et à réviser leurs plans nationaux d'aménagement et de développement des pêches. Il a été suggéré que l'examen de la situation mondiale des pêches figure régulièrement à l'ordre du jour du Comité, de préférence tous les quatre ans.

15. Le Comité a noté que la croissance des captures mondiales de poisson s'est poursuivie mais s'est inquiété de constater qu'elle revient en grande partie aux captures de petits pélagiques qui sont généralement de moindre valeur et sujets à d'importantes fluctuations naturelles et qui sont surtout utilisés pour fabriquer de la farine de poisson. Le Comité a estimé que les perspectives d'avenir présentées dans le document sont réalistes et que l'écart probable entre l'offre et la demande justifie d'importants efforts de la part tant de la FAO que des gouvernements des Etats Membres.

16. Le Comité a admis qu'il existe essentiellement trois possibilités d'accroître les disponibilités en poisson: 1) l'amélioration de l'aménagement des pêches; 2) un réel développement de l'aquaculture et 3) une meilleure utilisation du poisson, notamment par la réduction des pertes après capture.

17. Pour ce qui est de l'amélioration de l'aménagement des pêches, c'est au niveau des progrès de l'information que le besoin se fait sentir de la façon la plus critique, le rôle revenant à la FAO de ce point de vue étant jugé crucial. Le rôle des organes régionaux et sous-régionaux de la FAO s'occupant des pêches est jugé particulièrement précieux lorsqu'il s'agit d'aider les gouvernements à renforcer leur base d'information. On s'est inquiété de constater que certains gouvernements ne communiquent pas de statistiques de qualité acceptable à l'égard de certaines de leurs activités de pêche, situation à laquelle on espère qu'il pourra être remédié.

18. Le Comité a noté que la FAO a publié récemment une étude des ressources halieutiques de Patagonie et des pêches hauturières dans l'Atlantique Sud-Ouest, qui représente une importante partie de la zone statistique 41 de la FAO. Reconnaissant l'importance des pêches de la zone statistique 41 et le fait que, dans les circonstances présentes, la FAO est mieux à même que quiconque de recueillir et d'analyser les données halieutiques, le Comité a demandé au Secrétariat de continuer à suivre en permanence la zone, dans la limite de ses attributions d'organisation technique spécialisée, et en particulier d'actualiser l'étude selon les besoins. Dans ce but, les pays qui pêchent dans la zone ont été invités à coopérer avec le Secrétariat, en fournissant notamment toutes les données concernant les captures et l'effort de pêche ainsi que les informations biologiques sur les ressources halieutiques.

19. On s'est généralement accordé à estimer qu'il y a beaucoup à faire en matière de formation dans le domaine de l'acquisition des informations et du développement des compétences relatives à l'aménagement. Certaines délégations ont observé des différences considérables entre les pays dans leur

façon d'aborder l'aménagement des pêches et la FAO a été invitée à s'enquérir des conditions qui pourraient favoriser le recours à de meilleures méthodes d'aménagement.

20. Le Comité a noté l'augmentation des prix réels du poisson et les pressions qui risquent d'en résulter pour les ressources halieutiques dans la mesure où les pêcheurs accroissent leur effort de pêche. On a suggéré que la FAO s'attache davantage à développer l'information en matière de prix.

21. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une exploitation rationnelle des ressources de leurs zones économiques exclusives au bénéfice de leurs propres pays. Un certain nombre de pays ont évoqué à ce sujet les difficultés rencontrées pour surveiller les opérations de pêche et veiller à ce que les bateaux de pêche étrangers ne violent pas leurs zones. Plusieurs délégations ont noté le coût élevé de la surveillance de la pêche dans leurs zones économiques exclusives et ont demandé une assistance pour la mise en place de systèmes de suivi, de contrôle et surveillance appropriés et d'un bon rapport coût-efficacité.

22. Si bon nombre de délégations ont été d'accord avec les projections concernant l'accroissement de la production aquacole d'ici l'an 2000, un certain nombre d'entre elles ont estimé qu'elles étaient sous-estimées. On a admis, toutefois, que l'on devrait accorder davantage de place à l'aquaculture en raison du potentiel d'accroissement des disponibilités de poisson qu'elle recèle. Le Secrétariat a été prié de procéder à un examen au développement de l'aquaculture pour chaque session du Comité.

23. Le Comité a fait état de ses préoccupations à l'égard des coûts des intrants de l'aquaculture, tandis que l'on constatait que certaines contraintes techniques subsistent, notamment dans le domaine de la génétique et des aliments pour poissons. Plusieurs délégations ont rappelé l'importante contribution que peuvent apporter à la production l'enrichissement des stocks naturels ainsi que l'élevage en cages. Plusieurs pays ont suggéré que la FAO organise une conférence internationale sur l'aquaculture, éventuellement au cours du prochain exercice biennal. Un membre a suggéré que d'autres interventions devraient être envisagées à la lumière des conclusions de l'évaluation thématique de l'aquaculture qui doivent être prochainement publiées.

24. On a admis qu'une meilleure utilisation des captures serait de nature à améliorer sensiblement l'offre de poisson alimentaire. Ont notamment été évoquées l'insuffisance des infrastructures nécessaires à la conservation et à la distribution du poisson, ainsi que la nécessité de réduire les captures accessoires des crevettiers.

25. On a souligné l'importance des petites espèces pélagiques grégaires qui pourraient constituer une source d'approvisionnement en poisson pour la consommation humaine directe dans la perspective des projections de la demande d'ici l'an 2000. A cet égard, on a fait valoir la nécessité de développer les techniques appliquées en vue d'améliorer les produits traditionnels tirés de ces espèces et de définir des politiques de produits de substitution, y compris les produits analogues à fort potentiel d'utilisation. Le Comité a également noté que l'acceptation de ces espèces passe souvent par une modification des habitudes alimentaires et par une amélioration des moyens physiques de distribution, d'entreposage et de transport. Le Comité a donc notamment demandé que l'on accorde davantage d'attention à la question des

investissements dans ce secteur. On a fait observer qu'il serait possible, par un effort de recherche supplémentaire, de réduire l'incertitude dont s'accompagne le caractère variable des espèces pélagiques.

26. Tout en appuyant les recommandations relatives au renforcement de leur secteur halieutique, plusieurs pays en développement ont fait observer que de graves difficultés économiques les empêchent d'investir massivement dans leurs plans nationaux de développement. Parmi les principaux obstacles à leur développement, ils ont cité la dépression des coûts internationaux des produits de base, la perte des marchés au profit de produits subventionnés et le poids considérable de leur dette extérieure.

SUITE DONNEE A LA CONFERENCE MONDIALE FAO DE 1984 SUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES PECHEES

a) Mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches

27. La Conférence mondiale des pêches a adopté une Stratégie d'aménagement et de développement des pêches et a invité les Etats et les organisations internationales à tenir compte des principes et des orientations qu'elle contient pour planifier l'aménagement et le développement des pêches. Dans sa résolution No. 3, la Conférence a demandé au Directeur général de soumettre au Comité des pêches et aux organes directeurs de l'Organisation des rapports périodiques sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Stratégie; les Etats, les organisations internationales et régionales ont été encouragés à collaborer avec la FAO à l'établissement de ces rapports.

28. Le Comité a examiné un rapport préliminaire présenté par le Directeur général en réponse à cette demande. Ce rapport (document COFI/87/3) se fonde sur les rapports nationaux fournis par les gouvernements, sur des contributions d'organisations internationales et autres, sur des études spéciales entreprises par la FAO et sur des déclarations faites à ce sujet lors des réunions régionales et internationales qui se sont tenues depuis la Conférence mondiale des pêches.

29. Le Comité a apprécié ce rapport, qu'il a jugé extrêmement instructif, riche d'informations et étayé par une analyse franche de la situation, considérant en outre qu'il reflète bien un certain nombre des tendances décrites dans le document COFI/87/2 qu'il complète utilement. Le Comité a noté les progrès encourageants faits par beaucoup de pays qui ont pris des mesures pour promouvoir efficacement l'aménagement et le développement de leurs pêches mais a constaté que, pour des raisons liées à la diversité de conditions et de moyens d'action, certains d'entre eux ont rencontré plus de difficultés que d'autres à appliquer les principes et les orientations de la Stratégie, notamment ceux qui ont trait à l'aménagement et aux systèmes de surveillance.

30. Les délégations ont décrit les mesures adoptées par leurs gouvernements, après la Conférence mondiale des pêches, pour améliorer le cadre juridique, administratif et institutionnel de ce secteur, ainsi que les dispositions prises pour revoir ou réviser leurs politiques et programmes halieutiques à la lumière des recommandations de la Stratégie. Elles ont particulièrement évoqué la prise de conscience accrue que la Conférence mondiale a suscitée parmi les décideurs, concernant l'importance et les potentialités du secteur des pêches.

31. Le Comité a noté que l'examen entrepris par la FAO a confirmé que la formation et les transferts de technologies et de ressources financières sont absolument indispensables si l'on veut accroître l'autosuffisance des pays en développement en matière de planification et d'exécution des programmes de développement et d'aménagement des pêches. Il s'est également félicité de l'importance toute particulière attribuée dans le rapport à la nécessité vitale d'améliorer et de compléter les données, tant biologiques que socio-économiques. Il a souligné à cet égard le rôle essentiel que joue la FAO par la formation et les avis qu'elle dispense et par les statistiques et autres informations qu'elle rassemble, analyse et diffuse.

32. Le Comité a noté avec satisfaction la grande importance que les pays développés et en développement continuent d'attacher à la collaboration technique et économique entre tous les pays et les organisations qui s'occupent des pêches, ainsi qu'à l'utilité du réseau des organes régionaux des pêches de la FAO et autres dispositifs mis en place pour promouvoir et faciliter la coopération dans le domaine de la recherche, du développement et de l'aménagement. La nécessité d'accroître ultérieurement le soutien financier fourni au secteur des pêches des pays en développement a été également soulignée.

33. Au vu des éléments contenus dans les rapports nationaux et autres documents fournis pour l'établissement de ce premier rapport de situation, le Comité a reconnu que la Stratégie adoptée par la Conférence mondiale des pêches est à l'évidence un bon outil de travail tant pour les gouvernements que pour les organisations internationales qui cherchent, séparément et conjointement, à améliorer la contribution que les pêches peuvent apporter à la réalisation des objectifs sociaux, économiques et nutritionnels des pays. Il a recommandé que l'Organisation procède périodiquement à de nouvelles évaluations des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie. Le calendrier de ces futurs rapports devra nécessairement résulter d'un compromis entre le désir d'avoir des informations fréquentes et à jour et le rythme relativement lent auquel les pêches se transforment, mais il faudra aussi éviter d'imposer un fardeau excessif aux gouvernements et aux organisations qui seront appelés à fournir les matériaux qui serviront à ce travail.

34. Le Comité a recommandé que les rapports intérimaires soient dorénavant préparés tous les quatre ans, c'est-à-dire pour une session sur deux du Comité. On a considéré que ces futures évaluations de l'utilité et de la pertinence de la Stratégie pourraient être effectuées en même temps que des examens généraux de la situation et des perspectives des pêches dans le monde semblables à celui qui est présenté dans le document COFI/87/2. Cela permettrait au Comité de traiter, à intervalles réguliers, de ces deux importantes questions de façon logique et rationnelle. Le Comité est en outre convenu que les pays devraient être de nouveau encouragés à soumettre des rapports nationaux selon un mode de présentation normalisé, simple mais souple, en les complétant par d'autres informations qu'ils considèrent utiles pour la préparation des futurs rapports. Il a suggéré également que l'Organisation veille, quand elle sollicite la collaboration d'Etats ou d'organisations, à ne pas demander deux fois les mêmes données. La FAO a été instamment invitée à tout mettre en oeuvre pour aider les pays en développement à établir leurs rapports nationaux.

b) Mise en oeuvre des Programmes d'action

35. Le Comité a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base du document COFI/87/4. Le Secrétariat a rendu compte des progrès accomplis depuis l'adoption des Programmes d'action par la Conférence mondiale des pêches. Les activités sous-régionales, régionales et interrégionales exécutées dans le cadre des cinq Programmes d'action se divisent en deux grandes catégories, à savoir: les projets exécutés directement par la FAO et les projets entrepris en dehors du cadre de la FAO, à l'appui des Programmes d'action.

36. Il a été noté que, si les projets exécutés par la FAO sont le plus souvent financés par des contributions en espèces fournies par les donateurs, certaines activités reçoivent un important soutien en nature des donateurs et que les pays participants eux-mêmes apportent des contributions en espèces de plus en plus importantes, dont il n'est pas fait mention dans la récapitulation statistique du document COFI/87/4.

37. Le Comité s'est déclaré généralement satisfait des progrès accomplis dans l'exécution des Programmes d'action et a apprécié le soutien financier apporté par les donateurs, soutien qui a atteint l'objectif indicatif minimum de 15 millions de dollars E.-U. par an. Beaucoup de délégations ont noté des déséquilibres en ce qui concerne le soutien accordé aux différents Programmes d'action. Ces déséquilibres se sont vérifiés aussi bien entre les Programmes eux-mêmes qu'entre les régions géographiques. On a noté en particulier que, curieusement, le Programme d'action V "Promotion du rôle de la pêche dans la lutte contre la sous-alimentation" n'a guère été favorisé et plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'un effort supplémentaire de la part des donateurs. Pour faciliter la mobilisation d'un soutien en faveur de ce programme, la délégation des Pays-Bas a annoncé l'intention de son pays de réunir, en collaboration avec la FAO, un groupe de travail chargé d'étudier le rôle du poisson dans la nutrition. La délégation norvégienne a, elle aussi, insisté sur l'importance de ce Programme et fait savoir que les questions nutritionnelles figurent dans les projets compris dans son programme bilatéral pour les pêches. Le projet de manuel sur les éléments de nutrition à prendre en compte dans la conception des projets, une fois terminé et expérimenté sur le terrain, devrait faciliter l'inclusion de considérations nutritionnelles dans les projets de développement des pêches.

38. Les déséquilibres géographiques qui caractérisent le soutien apporté aux Programmes d'action ont surtout affecté l'Amérique latine et les Caraïbes (sauf en ce qui concerne certaines activités du Programme d'action III). Des délégations ont lancé un appel aux donateurs pour qu'ils comblient ces lacunes. On a noté en outre que le Programme d'action I n'a reçu aucun soutien pour des activités en Méditerranée et dans les eaux intérieures de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

39. Le Comité s'est félicité de l'important soutien reçu pour le Programme d'action III sur le développement de l'aquaculture et a souligné le considérable potentiel de croissance de ce secteur. Toutefois, plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de revoir l'approche adoptée pour le développement de ce secteur en fonction du rapport de l'Evaluation thématique de l'aquaculture faite par la FAO, la Norvège et le PNUD, qui paraîtra sous peu. Il a été fait observer en outre que beaucoup des problèmes que pose l'aquaculture diffèrent selon les régions et qu'il faudrait envisager une approche régionale.

40. Le Comité s'est déclaré satisfait des réalisations du projet régional de développement de l'aquaculture en Méditerranée (MEDRAP). Il a également exprimé l'espoir que la poursuite de ce projet ne sera pas perturbée par des problèmes de financement.

41. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction le rôle important joué actuellement par les Réseaux régionaux FAO d'information sur la commercialisation du poisson dans la promotion du commerce du poisson, qui fait partie du Programme d'action IV, et ont été heureuses d'apprendre qu'INFOFISH, le projet sur la commercialisation du poisson dans la région Asie, est devenu un organe intergouvernemental autonome.

42. De nombreuses délégations ont insisté sur l'importance des éléments de formation dans les Programmes d'action en tant que moyens d'opérer des transferts de technologies et d'aider les pays en développement à parvenir à l'autodépendance en ce qui concerne l'aménagement et le développement de leurs propres secteurs des pêches. A cet égard, le Portugal a offert de collaborer à la formation de stagiaires africains de langue portugaise.

43. Le Comité a souligné que, même si la période initiale de cinq ans prévue pour la mise en oeuvre des Programmes d'action se termine en 1989, il faudra que les programmes se poursuivent au-delà de cette date. Il a estimé que les organes régionaux des pêches de la FAO devraient être en mesure de formuler des propositions constructives quant aux futures priorités des programmes dans leurs régions respectives et aux ajustements à y apporter.

44. Plusieurs délégations ont mentionné l'importance de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD) et de la Coopération économique entre pays en développement (CEPD) dans la mise en oeuvre des Programmes d'action, qui sont la pierre angulaire des transferts régionaux de technologies et un instrument d'autosuffisance.

45. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité de coordonner les apports des donateurs et d'échanger des informations à ce sujet afin d'éviter les doubles emplois et de rentabiliser au maximum les ressources disponibles. A cet égard, le Comité a appris du représentant de la Banque mondiale qu'une consultation de donateurs a eu lieu à Paris en octobre 1986. Organisée sous les auspices de la Banque mondiale, de la CEE, du PNUD et de la Banque africaine de développement, avec la participation de la FAO, elle a rassemblé 29 institutions donatrices. A la suite de cette consultation, la FAO a mis en place un système d'échange d'informations. Des consultations régionales de donateurs s'intéressant au développement des pêches sont également en préparation. Le Comité a été, d'autre part, informé qu'un programme international de recherche coopérative est en cours d'élaboration.

46. La représentante de la Communauté économique européenne (CEE) a décrit le programme Pêches actuellement en cours de réalisation dans le cadre de la Convention Lomé III et d'autres accords. Elle a également informé le Comité qu'un projet régional pour l'Afrique et le Sahel destiné à soutenir le Programme d'action V est à l'examen en vue de son approbation.

47. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait savoir que son Organisation continuera de coopérer étroitement avec la FAO dans le secteur des pêches. Il a été noté que le PNUD assume approximativement 40 pour cent du financement annuel des Programmes d'action. On s'est félicité du soutien croissant apporté par les pays participants

eux-mêmes à des projets tels que le Réseau des centres aquacoles d'Asie et le Projet indo-pacifique sur les thonidés. L'intention du PNUD de cofinancer des projets avec d'autres donateurs a été spécialement signalée.

48. Le représentant du Secrétariat du Commonwealth a mentionné que son Organisation s'intéresse de près aux Programmes d'action et a travaillé à la mise en oeuvre de diverses activités qui s'inscrivent dans la ligne de ces programmes.

49. Le représentant de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) a rappelé que celle-ci coopère avec la FAO à la mise en oeuvre des Programmes d'action I, II et III; il a insisté sur l'importance de la recherche océanographique en ce qui concerne les fluctuations d'abondance des stocks de poisson pélagiques. On a rappelé également que la COI a collaboré avec la FAO à l'établissement d'un manuel sur l'utilisation des navires de recherche ainsi qu'au Système d'information sur les sciences aquatiques et la pêche (ASFIS).

50. Le représentant de l'Organisation latino-américaine pour le développement des pêches (OLDEPESCA) a présenté des informations sur les politiques, programmes et projets de son Organisation. On a rappelé qu'une étroite collaboration s'est instaurée entre OLDEPESCA et la FAO à l'occasion de projets tels qu'INFOPESCA, ou des activités du Groupe de travail sur l'évaluation des ressources en Amérique centrale et du programme de prospections du navire de recherche "Fridtjof Nansen" au large des côtes de l'Amérique centrale.

51. Le délégué du Pérou, parlant au nom des membres de la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), a fait savoir que la Commission souhaite améliorer ses relations de travail avec la FAO et a en particulier signalé un projet entrepris dans le cadre du Programme de coopération technique (PCT) pour reformuler un projet pilote consacré aux produits alimentaires non traditionnels dérivés du poisson et destinés à la restauration collective, une proposition de projet régional CPPS/FAO destiné à contribuer à l'aménagement et au développement des pêches dans le Pacifique Sud-Est, un groupe de travail pour la recherche sur la pêche artisanale et les ressources halieutiques dans le Pacifique Sud-Est et l'organisation d'autres réunions techniques internationales sur diverses questions touchant les pêches.

52. Le Comité a reconnu que le mode de présentation adopté par le Secrétariat pour le document COFI/87/4 est d'une manière générale bien adapté. Toutefois, certains délégués auraient souhaité y trouver des renseignements plus détaillés sur l'exécution des Programmes d'action en dehors du cadre de la FAO et ont demandé que des informations de ce genre soient présentées soit en annexe au prochain document du COFI sur cette question, soit dans un document d'information. Un délégué a suggéré que l'on joigne aussi des renseignements sur l'aide au développement fournie par des donateurs au niveau des pays.

c) Application des résolutions concernant des aspects spécifiques de l'aménagement et du développement des pêches

53. Ce point a été examiné sur la base du document COFI/87/5. Le Comité a noté qu'outre les trois recommandations concernant la mise en oeuvre de la Stratégie et des Programmes d'action, la Conférence mondiale des pêches a adopté six autres résolutions portant sur les sujets suivants: i) promotion du poisson dans la lutte contre la sous-alimentation (résolution No. 4); ii)

financement de projets d'investissement dans le secteur de la pêche (résolution No. 5); iii) protection des ressources halieutiques des pays en développement contre la pollution (résolution No. 6); iv) rôle du pêcheur (résolution No. 7); v) élaboration de programmes de pêche spéciaux pour les pays sans littoral (résolution No. 8); et vi) promotion de la coopération économique entre pays en développement (CEPD) et de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) (résolution No. 9).

54. Le Comité a également noté qu'après sa seizième session, la suite donnée à la Conférence mondiale des pêches a été examinée à deux occasions importantes. La première, à savoir la Conférence ministérielle sur les pêches convoquée par le Gouvernement espagnol du 15 au 18 septembre 1985, a fait ressortir fortement la nécessité de développer la coopération bilatérale, régionale et multilatérale dans le secteur des pêches, et notamment la coopération économique entre pays en développement (CEPD) et la coopération technique entre pays en développement (CTPD), de trouver des débouchés profitables aux produits de la pêche des pays en développement et d'utiliser davantage le poisson pour lutter contre la faim dans le monde.

55. La seconde occasion a été l'examen du suivi de la Conférence mondiale des pêches par la vingt-troisième session de la Conférence de la FAO tenue à Rome du 9 au 28 novembre 1985. La Conférence s'est notamment félicitée de la décision prise par le Directeur général de retenir le thème des pêcheurs et des communautés de pêcheurs pour la Journée mondiale de l'alimentation de 1986 et de l'occasion ainsi offerte de souligner le rôle des femmes dans ce secteur.

56. En ce qui concerne la résolution No. 4 - Promotion du poisson dans la lutte contre la sous-alimentation - le Comité s'est félicité des mesures prises par le Programme alimentaire mondial (PAM) et par les pays membres pour accroître les quantités de produits de la pêche utilisés dans leurs programmes d'urgence et leurs programmes "nourriture contre travail", et par la FAO pour réduire les pertes après capture.

57. Le Comité s'est préoccupé de ce que le Programme d'action V - Promotion du rôle de la pêche dans la lutte contre la sous-alimentation - n'ait pas reçu le niveau de financement qu'il mérite, ce qui retarde beaucoup la pleine mise en oeuvre de cette résolution. Il a appelé l'attention des pays donateurs et des organisations non gouvernementales sur ce fait et les a instamment invités à accorder un rang de priorité plus élevé au financement de projets sur les pêches destinés à lutter contre la faim et la malnutrition dans le monde.

58. Le Comité s'est généralement félicité des efforts déployés par le Directeur général, immédiatement après la Conférence mondiale des pêches, pour appeler l'attention de l'ensemble des grands organismes de financement sur la résolution No. V consacrée aux investissements dans le secteur des pêches, et des mesures qu'il a prises pour renforcer les activités du Programme ordinaire dans ce domaine. Le Comité a approuvé l'importance accordée à la formation en matière d'identification, de préparation et d'évaluation des projets, comme l'avait recommandé la seizième session en 1985.

59. Le Comité a réaffirmé le point de vue qu'il avait fait valoir à sa seizième session au sujet de la promotion de consultations en matière de coordination de l'aide entre les organismes de financement et entre ces derniers et les pays en développement. A cet égard, il s'est félicité qu'une consultation des donateurs en matière d'assistance au développement des pêches ait été organisée à Paris (France) en 1986 à l'initiative de la Banque

mondiale et de la Communauté économique européenne (CEE). Le représentant de la Banque mondiale a présenté les résultats de la Consultation et décrit les mesures de suivi prises actuellement, en étroite collaboration avec la FAO, la CEE, le PNUD et la Banque africaine de développement (BAD).

60. Le Comité a noté que la FAO a, aux côtés du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Unesco et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation maritime internationale (OMI) et d'autres organisations internationales, poursuivi ses efforts en vue de promouvoir des interventions visant à prévenir et à combattre la pollution et ses effets sur les ressources halieutiques. Le Comité a félicité la FAO d'avoir mené à bien la mise en place, dans la région méditerranéenne et en Afrique occidentale et centrale, de réseaux de laboratoires chargés de suivre en permanence la contamination du poisson et de conduire des recherches sur les effets des polluants sur les organismes et les écosystèmes marins. On a souligné que la FAO et le PNUE devraient renforcer leur coopération à de tels programmes et que le moment est venu de mettre au point des stratégies tendant à limiter la pollution des côtes et à en contrôler l'origine. Etant donné les problèmes croissants que pose la pollution des eaux intérieures et la grande importance des pêches continentales pour beaucoup de pays, spécialement en Afrique, le Comité a de nouveau demandé que des mesures soient prises pour protéger de la pollution les ressources halieutiques des eaux intérieures. On a fait notamment référence à certains environnements fragiles, par exemple à des lacs africains tels que le lac Tanganyika. Le Comité a pris note avec satisfaction des activités du Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP).

61. Le choix des "pêcheurs et de leurs communautés" comme thème de la Journée mondiale de l'alimentation de 1986 a mis en lumière le rôle du pêcheur. Le Comité a félicité le Secrétariat du succès de cette manifestation et a noté que beaucoup de pays ont organisé à cette occasion des activités spéciales qui ont fait mieux comprendre au public ce que représentent la pêche et ses problèmes. La contribution de la pêche artisanale à la production alimentaire, à la nutrition, au développement social et économique, et le rôle des femmes dans l'aquaculture, la transformation et la commercialisation du poisson ont été au centre de la Journée mondiale de l'alimentation. Le Comité a souligné qu'il importe d'entreprendre, au niveau des pays, des programmes de développement intégré pour améliorer la qualité de la vie des pêcheurs artisanaux.

62. Le Comité a pris note avec satisfaction des mesures prises par la FAO pour donner suite à la résolution No. 8 - Mise au point de programmes halieutiques spéciaux pour les pays sans littoral. Il a reconnu que ce soutien a été fourni directement d'une part, en ce sens qu'une place accrue a été faite à ce type d'activités dans le Programme ordinaire de l'Organisation et indirectement d'autre part, par la mobilisation de moyens financiers destinés à aider les pays à planifier, développer et aménager leurs pêches continentales et leur aquaculture.

63. Le Comité s'est félicité que les pays enclavés du Sahel et de l'Afrique de l'Est et du Centre aient bénéficié, grâce aux activités du Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA) et du spécialiste du développement des pêches détaché dans la région de l'Afrique Centre-Est, d'une aide accrue du Programme ordinaire. Les pays riverains du lac Victoria et du lac Tanganyika ont tout spécialement insisté sur l'utilité des contacts régionaux pour promouvoir l'assistance technique et les projets d'investissement.

64. Le Comité a reconnu que le Programme ordinaire de la FAO et les cinq Programmes d'action adoptés par la Conférence mondiale des pêches, dans la mesure où ils ont trait à des activités entreprises à l'échelon régional, sous-régional et interrégional, contiennent d'importants éléments de soutien de la CEPD et de la CTPD (résolution No. 9).

65. Le rôle que les organes régionaux des pêches de la FAO peuvent jouer pour promouvoir la CEPD et la CTPD a été jugé capital pour améliorer la compréhension régionale et l'on a vigoureusement souligné la nécessité de soutenir leurs activités. On a fait observer cependant que le manque de fonds a, dans certains cas, limité leur action en obligeant à réduire le nombre des stages de formation, ateliers, séminaires, réseaux coopératifs et réunions techniques.

RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION DU SOUS-COMITE DU COFI SUR LE COMMERCE DU POISSON, ROME, 7 - 10 OCTOBRE 1986

66. En présentant le document COFI/87/6, M. Fernando Castro y Castro (Mexique), Président du Sous-Comité du commerce du poisson, a fait connaître les conclusions de la première session du Sous-Comité qui s'est tenue à Rome du 7 au 10 octobre 1986, et a fait observer que la documentation montre bien que le Sous-Comité offre un cadre approprié pour les consultations relatives au commerce du poisson qu'envisageait la Conférence mondiale des pêches. La première session a montré que les travaux du Sous-Comité ne font nullement double emploi avec ceux d'autres organisations et que les controverses que suscite le commerce international du poisson et des produits de la pêche peuvent être activement débattues dans un esprit constructif débouchant sur des résultats utiles pour tous les pays.

67. A l'époque de la première session du Sous-Comité, les informations disponibles tendaient à montrer que, sur le long terme, la tendance était à une participation accrue des pays en développement au commerce international des produits de la pêche, encore qu'à un rythme relativement lent. Selon les informations actuellement disponibles, il semblerait que cette tendance ait connu un coup d'arrêt en 1986 et que la part des pays en développement dans le commerce international du poisson ait été inférieure aux chiffres de 1985. En outre, le gain net en devises étrangères que les pays en développement tirent du commerce international des produits de la pêche, la conjoncture économique difficile et les bénéfices potentiels que ce commerce recèle pour les pays en développement justifient aujourd'hui plus que jamais l'existence du Sous-Comité. En ce qui concerne les travaux futurs du Sous-Comité, le Président a cité les activités suivantes:

- la promotion de nouveaux produits à valeur ajoutée;
- la coopération dans les domaines du contrôle de la qualité, des normes et de la formation;
- l'étude des effets des obstacles tarifaires et non tarifaires, et
- les études sur les échanges compensés et le commerce de troc.

68. Les observations des membres du Comité ont fait valoir l'utilité du Sous-Comité à la lumière des travaux fructueux qu'il a pu réaliser à sa première session, le caractère approprié des documents de base y étant pour beaucoup. Le Comité a félicité le Président, les membres et le Secrétariat du Sous-Comité des résultats de leurs efforts; il a approuvé le rapport de la première session et les recommandations qu'il contient.

69. Le Comité a fait état de l'importance croissante que le Sous-Comité est appelé à prendre en raison de l'expansion du commerce international du poisson, de l'intérêt que portent à ce commerce les pays en développement comme les pays développés, mais aussi des possibilités qui s'offriront d'apporter à d'autres organismes l'assistance nécessaire. Les activités relatives à la qualité des produits, à la transparence et au fonctionnement du marché, à la promotion du commerce entre pays en développement, aux normes intéressant les produits et la production, aux échanges compensés et à l'identification des obstacles entravant le commerce ont été nommément citées comme autant de priorités de l'action future du Sous-Comité. Cependant il faudrait essayer d'éviter les doubles emplois avec les activités des autres institutions. La compétence et les responsabilités de la FAO lorsqu'il s'agit de formuler des propositions en vue de renforcer la participation des pays en développement au commerce international du poisson ont été soulignées.

70. Conformément aux recommandations du Sous-Comité, la FAO a été priée d'entreprendre les activités suivantes (le numéro du paragraphe correspondant du rapport du Sous-Comité est reproduit entre parenthèses):

- fournir des données sur les activités entreprises par les grands pays importateurs pour faciliter l'accès à leurs marchés (paragraphe 16);
- réorienter les activités d'INFOPECSA et les incorporer à OLDEPECSA (paragraphe 18);
- tenir régulièrement à jour le catalogue des activités des organisations internationales autres que la FAO s'intéressant au commerce mondial des produits de la pêche, qui est fourni au Sous-Comité (paragraphe 22);
- examiner s'il serait possible de rassembler des informations sur les normes nationales de santé et d'hygiène applicables aux produits d'importation et d'exportation, notamment les spécifications relatives aux produits, en vue de les publier conjointement avec le répertoire des règlements d'importation du poisson et des produits de la pêche (paragraphe 25 et 36);
- préparer des études spécifiques sur les possibilités de production et de commercialisation qui s'offrent au secteur halieutique des pays en développement, afin d'ouvrir la voie aux investissements (paragraphe 40 et 41);
- renforcer le réseau régional d'information et d'aide consultative technique sur la commercialisation des produits de la pêche (paragraphe 43);
- rassembler et diffuser, par l'intermédiaire des services régionaux de commercialisation, des renseignements sur les échanges compensés et les possibilités de tels arrangements (paragraphe 46);
- redoubler d'efforts pour accroître les quantités de poisson utilisées dans le cadre de l'aide alimentaire (paragraphe 47);

71. En outre, le Comité a suggéré que la FAO entreprenne les activités suivantes:

- faire une étude sur le commerce du poisson entre les pays en développement et les possibilités de développement qu'il comporte;

- fournir des statistiques sur les captures de poisson par pays et par zone de pêche.

72. Certains délégués ont souhaité accorder un rang de priorité particulier à certaines de ces activités, et notamment à celles qui visent le développement des industries exportatrices de poisson, le renforcement de la fonction consultative technique des services régionaux de commercialisation du poisson afin de faciliter et d'accélérer le transfert de technologie, ainsi que l'élimination des obstacles qui contrarient l'expansion des marchés des pays exportateurs et, par voie de conséquence, le développement de leurs industries de la pêche. Même si, comme l'ont fait valoir certaines délégations, l'action doit surtout porter sur les contraintes commerciales, il appartient à la FAO d'encourager également d'autres institutions à s'intéresser au développement de la commercialisation internationale du poisson. Le Comité a admis que la FAO pourrait contribuer à identifier les obstacles qui entravent le commerce du poisson et fournir ainsi un appui et une orientation dont pourraient bénéficier les débats qui ont lieu au sein d'autres instances.

73. Le Comité a approuvé la proposition contenue dans l'annexe du document COFI/87/6 concernant un avant-projet d'assistance technique pour le développement et la commercialisation des produits de la pêche, qui devrait aider les pays en développement à surmonter les obstacles qui gênent le commerce international du poisson. Il a noté que ce programme d'assistance technique sera exécuté par l'intermédiaire des services régionaux d'information sur la commercialisation du poisson et d'aide consultative technique, auxquels les pays soumettront des propositions d'action spécifique. Les services régionaux élaboreront des projets de CTPD et de CEPD sur les techniques après capture et les méthodes de commercialisation destinées à accroître la production et les exportations de poisson. D'autres organismes et instituts internationaux de financement, des organisations régionales de commercialisation des produits de la pêche, des banques et agences régionales de développement, des institutions nationales et des réseaux régionaux de CTPD et de CEPD apporteront leur soutien à ce programme, de même que le secteur halieutique et les associations commerciales. Le Comité a noté que son Sous-Comité du commerce des produits de la pêche suivra régulièrement l'exécution du Programme.

74. A l'égard des ressources du Programme, on a estimé qu'il devrait être possible d'assurer son financement à l'intérieur des cadres financiers bilatéraux et multilatéraux existants. Le Comité a été informé que lorsque le projet de programme sera suffisamment élaboré, on pressentira des donateurs.

75. Le Comité a noté que les activités conduites par la FAO à l'appui du Sous-Comité continuent à faire l'objet d'une étroite collaboration avec d'autres organisations internationales telles que le Centre CNUCED/GATT du commerce international (CCI), l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Il a réaffirmé qu'il n'y avait pas de chevauchement de l'action de ces diverses organisations mais qu'elle était complémentaire et que le Sous-Comité n'entendait pas faire double emploi avec d'autres organisations.

76. Le Comité a admis que, si l'on voulait des débats productifs, il conviendrait de fixer la date de la prochaine session du Sous-Comité en fonction de l'avancement des travaux de ce dernier et en tenant compte de la réunion de 1988 du Comité du CODEX sur le poisson et les produits de la pêche et de la dix-huitième session du Comité des pêches.

MARQUAGE ET IDENTIFICATION DES BATEAUX DE PECHE

77. Depuis sa quinzième session, le Comité s'est penché sur la question du marquage et de l'identification des bateaux de pêche, qui a été également examinée à la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches, laquelle a recommandé l'adoption d'un système normalisé. A sa seizième session, le Comité a demandé que des spécifications techniques soient établies pour la présente session, en vue de l'éventuelle adoption d'un système normalisé. Une Consultation d'experts, convoquée par le Directeur général en juin 1986, a élaboré un projet de spécifications normalisées qui sont contenues dans la deuxième partie du document COFI/87/Inf.12 et ont été soumises au Comité pour examen et possible approbation.

78. Le Comité a félicité le Secrétariat et les experts qui ont participé à la Consultation chargée de préparer ces spécifications normalisées. Notant qu'il existe à l'heure actuelle une quarantaine de systèmes de marquage différents, le Comité a approuvé l'idée d'un système uniforme de marquage des bateaux de pêche et a estimé que le projet de spécifications offre une bonne base pour la mise en oeuvre d'un tel système. Un certain nombre de délégations ont fait savoir que leurs gouvernements ont déjà adopté le système recommandé par la Consultation; d'autres ont précisé que leur système était à peu près semblable. Les premières ont trouvé que les spécifications normalisées sont utiles et efficaces en ce qui concerne la surveillance de leurs zones économiques exclusives, et qu'elles facilitent également les opérations de recherches et de secours en mer.

79. Certaines délégations ont exprimé des réserves en ce qui concerne l'application du système de marquage à une multitude de petites embarcations de pêche artisanale. On a fait observer que le système était principalement destiné aux bâtiments opérant, ou susceptibles d'opérer, dans d'autres eaux que celles des Etats dont ils battent pavillon et que le coût du système proposé serait minime pour les gouvernements et les armateurs de bateaux de pêche; en fait, il se réduirait essentiellement à la tenue d'un registre.

80. Le Comité a été informé que le projet a été élaboré en étroite consultation avec d'autres organisations internationales telles que l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). La récente réunion du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (cinquante-quatrième session, Londres, avril 1987) a confirmé que les propositions de la FAO, pas plus qu'elles ne le contredisent, ne font double emploi avec le système de numéros d'identification des navires qui a été élaborée par l'OMI dans un but différent et qui exclut explicitement les bateaux de pêche.

81. En ce qui concerne la question d'un système normalisé de marquage des engins de pêche, le Comité a estimé qu'elle est extrêmement complexe et qu'il serait difficile d'en débattre à ce stade sans un complément d'étude.

82. Certaines délégations ont appuyé la proposition tendant à ce que le Conseil de la FAO soit prié d'inviter les Etats membres et d'autres organisations internationales s'occupant de l'aménagement des pêches à appliquer le système dans la mesure du possible. Plusieurs délégations ayant déclaré que leurs gouvernements auront besoin de temps pour étudier le système de marquage proposé, le Comité a suggéré que la question soit à nouveau examinée tant par le Comité des pêches que par le Conseil de la FAO.

83. Il a été noté que le système ne porterait aucun préjudice aux conventions internationales et aux exigences ou usages nationaux ou bilatéraux.

PROTECTION DES RESSOURCES VIVANTES CONTRE L'ENCHEVETREMENT DANS LES FILETS DE PECHE ET AUTRES DETRITUS

84. Pour examiner les questions soulevées dans les documents COFI/87/8, le Comité a distingué entre l'enchevêtrement dans les détritiques marins et les captures accidentelles d'espèces autres que celles que l'on cherche à pêcher. Il a estimé que ces deux questions peuvent utilement être dissociées.

85. En ce qui concerne la question de l'enchevêtrement dans les détritiques marins, le Comité a estimé qu'il était préférable qu'elle soit abordée à l'échelle mondiale, un ou plusieurs organismes internationaux étant chargés de rassembler des données sur l'étendue et la nature du phénomène. L'application des dispositions de la législation contre les opérations d'immersion, par exemple, la Convention de Londres sur les opérations d'immersion, la Convention de Barcelone et la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), a une importance capitale à cet égard et le Comité a estimé qu'il serait bon que des organisations telles que l'Organisation maritime internationale (OMI) se chargent de suivre cette question.

86. En ce qui concerne les captures accidentelles, le Comité a noté que les Commissions régionales et autres organismes des pêches pourraient être des enceintes aptes à recommander des mesures de suivi, telles que la surveillance des captures accidentelles de mammifères marins, tortues de mer, oiseaux et autres organismes. Le Comité a fait valoir que cette question pourrait être un des aspects de l'aménagement des ressources halieutiques et a reconnu les efforts déployés par la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR). Quelques délégations ont également fait observer que ces captures marines étaient utilisées dans leurs pays.

87. Le Comité a estimé que c'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de communiquer des données et des informations et d'élaborer et de faire appliquer des mesures propres à éviter à la fois les enchevêtrements et les captures accidentelles. Plusieurs délégations ont considéré que l'éducation des pêcheurs et des gens de mer en général ainsi que l'échange d'informations pertinentes sont particulièrement importants à cet égard.

88. Plusieurs délégations ont estimé que, compte tenu d'autres besoins pressants en matière de développement des pêches, ces questions devraient recevoir une priorité moindre dans les activités de la FAO et du Comité des Pêches. D'autres délégations ont fait valoir pour leur part la nécessité d'agir immédiatement dans certains secteurs.

89. Il a été noté que les futures activités du Secrétariat dans ce domaine seraient menées en coopération avec d'autres organismes comme le PNUE et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles.

EXAMEN DES ACTIVITES DES ORGANES REGIONAUX DE LA FAO EN MATIERE DE PECHE

90. Le Comité a exprimé sa satisfaction de voir cette question inscrite à son ordre du jour, d'autant plus qu'elle n'y figurait pas lors des récentes sessions. Tout en trouvant le document COFI/87/9 très complet, le Comité a demandé que ce point soit inscrit à nouveau à l'ordre du jour de la dix-huitième session et que le prochain rapport comprenne également une analyse

détaillée et fonctionnelle du domaine d'activité, des objectifs et des réalisations des différents organes. On a suggéré, pour faciliter cette analyse, que les différents organes régionaux des pêches de la FAO ou leurs organes subsidiaires procèdent à une évaluation en profondeur de leurs propres activités durant la période intersessions.

91. Le Comité a été unanime à reconnaître le rôle clé joué par les organes régionaux de la FAO en matière de pêches car ce sont les instances au sein desquelles se font les échanges d'information et d'expérience, où sont recommandées les mesures concernant le développement et l'aménagement des pêches et où sont harmonisées les politiques. Il a recommandé que l'appui administratif et technique de ces organes reçoive la plus haute priorité dans les programmes de la FAO.

92. Il a été admis que pour assurer un fonctionnement efficace des organes régionaux des pêches il est souhaitable que tous les pays membres participent à leurs sessions.

93. La Communauté économique européenne (CEE) a fait part de l'intérêt qu'elle porte à l'action des organes régionaux de la FAO en matière de pêche et de son souhait de collaborer plus directement aux activités de certains d'entre eux. On a appelé l'attention sur les problèmes particuliers que pose cette participation de la CEE, notamment en ce qui concerne l'application efficace des mesures d'aménagement des stocks et les accords bilatéraux en matière de pêches conclus entre la CEE et des pays en développement afin d'apporter une contribution financière continue. Il a été admis que ces problèmes ne sont pas de la compétence du Comité. On a estimé, toutefois, qu'il conviendrait pour le moment de rechercher des solutions cas par cas.

94. En raison de l'expansion des pêches mondiales et, partant, de la nécessité d'améliorer leur aménagement, certains organes sont amenés à jouer un rôle croissant à cet égard.

95. Le Comité a reconnu que l'accroissement du nombre des réunions, joint à la situation économique mondiale, impose une charge financière tant aux pays participants qu'à la FAO. La FAO a été instamment priée de rechercher des sources de financement internationales et bilatérales pour faciliter la participation. On a fait observer que dans certains cas la participation aux réunions des organes pourrait être facilitée si l'on organisait un colloque ou un séminaire à cette occasion.

96. Un autre moyen important d'appuyer les organes régionaux a consisté à lancer des projets régionaux qui complètent leur action. Le Comité a noté que le soutien extrabudgétaire destiné à ces activités est en diminution. Ce mécanisme a été particulièrement efficace dans la région du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPAEC), où il conviendra de poursuivre le projet existant après sa date d'expiration, en 1987. Le Comité s'est également beaucoup félicité de l'action du Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et a exprimé l'espoir qu'un projet d'appui analogue pourrait être financé en Méditerranée.

97. Le Comité a été informé de l'étroite collaboration qui s'est instaurée avec des organes régionaux ne relevant pas de la FAO tels que l'Organisation latino-américaine de développement de la pêche (OLDEPESCA), la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Sud-Est (CIPASE), la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) et l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA). On a noté que la sphère de compétence et les

activités des organes régionaux de la FAO en matière de pêche ne font pas double emploi avec ces derniers, non plus qu'avec les autres organisations internationales et bilatérales s'occupant de pêche mais qu'ils sont complémentaires. C'est pourquoi le Comité a demandé que l'on s'attache à associer davantage ces organismes à l'action des organes régionaux des pêches de la FAO. En outre, certaines délégations ont fait remarquer que le nombre des organisations internationales à vocation halieutique a considérablement augmenté ces dix dernières années alors que les ressources budgétaires étaient insuffisantes, ce qui a compromis les possibilités de parvenir à des accords dans le domaine de l'aménagement des pêches.

ACTIVITES DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PECHEES AU COURS DE L'EXERCICE 1988/89

98. Le Comité a examiné le document COFI/87/10 qui contient un extrait du Sommaire du Programme de travail et budget proposé par le Directeur général pour 1988/89 qui sera soumis à la quatre-vingt-onzième session du Conseil en juin 1987. Le Comité était également saisi d'un extrait du rapport de la cinquante-deuxième session du Comité du programme (document COFI/87/Inf.13).

99. L'attention du Comité a été appelée sur la nouvelle présentation du Sommaire du Programme de travail et budget qui contient davantage d'informations sur les stratégies et priorités de l'Organisation et sur les variations de programme qui se retrouvent dans les propositions budgétaires. A propos de la présentation du sommaire du budget, on a fait observer que, comparée à une augmentation de 0,5 pour cent du budget de l'ensemble de l'Organisation, l'augmentation de programme proposée pour le Grand Programme: Pêches est de 1,9 pour cent.

100. Plusieurs membres ont indiqué que leurs commentaires n'étaient que préliminaires puisqu'ils n'avaient pas eu assez de temps pour que leurs autorités étudient le document.

101. Le Comité a noté que les propositions concernant le Grand Programme 2.2: Pêches sont strictement fondées sur la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches et sur les Programmes d'action approuvés par la Conférence mondiale des pêches.

102. Un certain nombre de délégations se sont déclarées satisfaites des améliorations apportées à la présentation du Sommaire du Programme de travail et budget, qui fait mieux ressortir les affectations de ressources ainsi que les changements de stratégies et de priorités envisagés. Un tableau plus complet de la situation ressortira de la version intégrale du Programme de travail et budget que le Directeur général présentera à la Conférence de la FAO en novembre 1987. Ce document apportera aussi des informations plus complètes sur la répartition des ressources entre les régions géographiques.

103. En ce qui concerne le programme 2.2.1 (Information sur les pêches), le Comité a approuvé les propositions concernant les activités et les priorités essentielles et a suggéré que la FAO mette l'accent sur des activités pour lesquelles l'Organisation se trouve relativement mieux placée que d'autres institutions. Le Comité a donné son appui aux activités proposées dans les domaines suivants: collecte et diffusion de statistiques mondiales sur les pêches; fourniture d'une assistance aux pays en développement pour les aider à créer des systèmes statistiques et des centres de données sur les pêches; efforts tendant à améliorer la qualité des bases de données statistiques de la FAO avec la collaboration des Etats membres et des organes régionaux; enfin, participation du Département des pêches à la mise en place du système d'informations géographiques de l'Organisation (GIS).

104. Le Comité a souligné l'importance des activités menées dans le cadre du sous-programme 2.2.2.1 (Ressources marines et environnement), notamment pour le Programme d'action I. On s'est félicité du travail utile accompli par les trois fonctionnaires détachés. Plusieurs délégations ont souligné qu'il ne faut pas négliger les aspects écologiques des pêches maritimes et continentales ainsi que de l'aquaculture.

105. On s'est félicité du supplément de ressources qu'il est proposé d'affecter pour l'aquaculture dans le sous-programme 2.2.2.2 (Ressources des eaux intérieures et aquaculture). Considérant l'importance de ce domaine pour la future croissance de la production de poisson, plusieurs délégations ont noté que l'aquaculture mériterait encore plus d'attention. L'importance des pêches continentales a également été mise en relief. Le Comité s'est déclaré satisfait de la place faite à la planification des ressources en ce qui concerne l'aquaculture et les pêches continentales.

106. On a pris note du renforcement, dans le sous-programme 2.2.2.3 (Production halieutique), des activités relatives à la pêche artisanale et à la formation, et en particulier de l'attention réservée au rôle des femmes et des jeunes dans les pêches. Le Comité a approuvé l'accroissement de ressources proposé dans le sous-programme 2.2.2.4 (Utilisation et commercialisation du poisson) pour renforcer les activités des Services d'information sur la commercialisation du poisson. Il conviendrait aussi, dans ce sous-programme, d'accorder l'attention voulue à la réduction des pertes après capture et au rôle de la pêche dans la lutte contre la sous-alimentation.

107. Le Comité a noté qu'aucune variation nette de programme n'est prévue pour le sous-programme 2.2.3.1 (Politiques et planification des pêches). Il s'est félicité de la priorité élevée attribuée à la formation aux techniques de planification de l'aménagement et du développement des pêches et à la planification de l'investissement. On a particulièrement signalé qu'il faut continuer de fournir une assistance aux pays membres qui s'efforcent de concevoir et de mettre en oeuvre des systèmes efficaces de suivi, de contrôle et de surveillance de l'effort de pêche exercé dans leurs zones de pêche respectives, tant par les navires nationaux que par les navires étrangers. Outre ces avis et cette formation en matière de planification, le Comité a demandé que l'on mette l'accent sur les aspects socio-économiques du développement et de l'aménagement de la pêche artisanale, ainsi que sur la poursuite et la mise à jour de la collection des Profils des pêches.

108. Le Comité a recommandé également que soient poursuivies les analyses de la situation et des perspectives de l'offre et de la demande de poisson, notamment en ce qui concerne l'incidence des prix. En ce qui concerne le sous-programme 2.2.3.2 (Coordination et liaison internationales), le Comité s'est déclaré satisfait qu'une augmentation des ressources consacrées au renforcement du soutien des activités des organes régionaux de la FAO et de leurs groupes de travaux techniques ait été proposée.

109. Le Comité a appuyé les conclusions formulées par le Comité du programme à sa cinquante-deuxième session, selon lesquelles les propositions concernant le Grand Programme 2.2: Pêches répondent bien aux besoins des pays membres et a reconnu que le Sommaire du Programme de travail et budget contient des éléments de base satisfaisants sur lesquels établir, dans sa version intégrale, le chapitre Pêches du Programme de travail et budget pour 1988/89.

QUESTIONS DIVERSES

110. Le Comité a été informé des progrès de l'élaboration des directives et des spécifications pour l'enlèvement des installations abandonnées en mer entreprises par l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la sécurité de la navigation. Ces directives et ces spécifications seront encore revues par l'OMI qui décidera alors à quels organes et organisations le projet de texte doit être communiqué avant que son Comité de la sécurité maritime ne prenne d'autres mesures.

DATE ET LIEU DE LA DIX-HUITIEME SESSION DU COMITE

111. Il a été convenu que le Comité se réunirait à Rome en avril 1989. La date exacte de la session sera fixée par le Directeur général en accord avec le Président.

ADOPTION DU RAPPORT

112. Le présent rapport a été adopté le 22 mai 1987.

ANNEXE A

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Election du Bureau
4. Situation mondiale des pêches
5. Suite donnée à la Conférence mondiale FAO de 1984 sur l'aménagement et le développement des pêches
 - a) Progrès accomplis dans l'application de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches
 - b) Progrès accomplis dans l'exécution des Programmes d'action
 - c) Progrès accomplis dans l'application des résolutions concernant des aspects particuliers de l'aménagement et du développement des pêches
6. Rapport de la première session du Sous-Comité du commerce du poisson, Rome, 7-10 octobre 1986
7. Marquage et identification des bateaux de pêche
8. Protection des ressources vivantes contre l'enchevêtrement dans les fragments de filets de pêche et autres détritiques
9. Examen des activités des organes régionaux de la FAO en matière de pêche
10. Activités de la FAO dans le domaine des pêches en 1988/89
11. Questions diverses
12. Date et lieu de la dix-huitième session du Comité
13. Adoption du rapport

ANNEXE B

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

MEMBRES DU COMITE

ALGERIE

GHEMARI, Amar
Directeur du Développement
et de la Pêche
Ministère de l'Agriculture
et des Pêches
Alger

HAMMAZ, Djamel Eddine
Administrateur des Affaires
Maritimes
Ministère de l'Agriculture
et des pêches
Alger

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE
FEDERALE D'

KLEESCHULTE, Norbert
Head of Division
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Rochustrasse 1
5300 Bonn

BAIER, Alois
Alternate Permanent
Representative of the
Federal Republic of
Germany to FAO
Via Giovanni Paisiello 24
00198 Roma

DIETERLE, Gerhard
Alternate Permanent
Representative of the
Federal Republic of
Germany to FAO
Via Giovanni Paisiello 24
00198 Roma

ANGOLA

KANGA, Pedro Agostinho
Conseiller/Représentant
permanent adjoint d'Angola
auprès de la FAO
Ambassade de la République
populaire d'Angola
Via Filippo Bernardini 21
00165 Rome

NOGUEIRES, Manuel Domingos
Deuxième Secrétaire
Ambassade de la République
populaire d'Angola
Via Filippo Bernardini 21
Rome

ARGENTINE

JAIMES, Luis Enrique
Subsecretario de Pesca
Ministerio de Economía
Secretaría de Agricultura,
Ganadería y Pesca
1305 Buenos Aires

GONZALEZ, Guillermo Enrique
Representante Permanente de
la República Argentina
ante la FAO
Embajada de la República
Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Roma

RUIZ CERUTTI, Susana
Embajador
Embajada de la República
Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Roma

DEREGIBUS, Mónica
Segundo Secretario
Representante Permanente
Alternativa de la República
Argentina ante la FAO
Embajada de la República
Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Roma

AUSTRALIE

BLAMEY, Michael
Director
Australian Fisheries Service
Canberra

RYAN, Michael J.
Counsellor (Agriculture)
Alternate Permanent Represent-
ative of Australia to FAO
Australian Embassy
Via Alessandria 215
00198 Rome

BANGLADESH

KHAN, Sirajul Hossain
Minister for Fisheries
and Livestock
Government of Bangladesh
Dhaka

RAHMAN, Waliur
Ambassador/Permanent Represent-
ative of Bangladesh to FAO
Embassy of the People's
Republic of Bangladesh
Via Antonio Bertoloni 14
00197 Rome

MAJID, M.L.
Joint Secretary
Ministry of Fisheries
and Livestock
Dhaka

FAZLEY RABBI, A.K.M.
Counsellor/Alternate Permanent
Representative of
Bangladesh to FAO
Embassy of the People's
Republic of Bangladesh
Via Antonio Bertoloni 14
00197 Rome

MONTAFIZUR, Khan
Asst. Private Secretary
Minister for Fisheries
Ministry of Fisheries
and Livestock
Dhaka

BELGIQUE

SAINTRAIN, Antoine
Ambassadeur auprès de la FAO
Représentation permanente
du Royaume de la Belgique
auprès de la FAO
Via Omero 8
00197 Rome

HOVART, Pierre
Directeur
Station pêche maritime
de l'Etat
Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche maritime
Ankerstraat 1
B-8400 Ostende

VERMOORTEL, Alfred
Ingénieur
Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche maritime
Vrijhavenstraat 5
B-8400 Ostende

BENIN

BRESIL

DE MEDICIS, Joao Augusto
Ambassador to FAO
Permanent Representation of
the Federative Republic
of Brazil to FAO
Via di S. Maria dell'Anima 32
00186 Rome

CHAGAS MACHADO, Francesco
Economist
SUDEPE
Av. N/3 Norte Quadro 506
Edificio da Pesca
Brasilia, D.F.

BARBUDA, Almir F.
Counsellor/Alternate Permanent
Representative of Brazil
to FAO
Permanent Representation of
the Federative Republic
of Brazil to FAO
Via di S. Maria dell'Anima 32
00186 Rome

KIPMAN, Igor
Alternate Permanent Represent-
ative of Brazil to FAO
Permanent Representation of
the Federative Republic
of Brazil to FAO
Via di S. Maria dell'Anima 32
00186 Rome

PEDROSO, Luis Eduardo
Third Secretary
Permanent Representation of
the Federative Republic
of Brazil to FAO
Via di S. Maria dell'Anima 32
00186 Rome

BULGARIE

DIMITROV, Jeko
Minister Plenipotentiary to
FAO/Permanent Represent-
ative of Bulgaria to FAO
Permanent Representation of
the People's Republic of
Bulgaria to FAO
Via Pietro Paolo Rubens 21
00197 Rome

STOYANOV, Vladimir
Deputy Permanent Repre-
sentative of Bulgaria
to FAO
Permanent Representation of
the People's Republic of
Bulgaria to FAO
Via Pietro Paolo Rubens 21
00197 Rome

BURKINA FASO

PITROIPA, Amado
Représentant permanent du
Burkina Faso auprès de
la FAO
Ambassade du Burkina Faso
Via Alessandria 26
00198 Rome

GANSORE, Lazare
Premier Secrétaire
Représentant permanent
suppléant du Burkina
Faso auprès de la FAO
Ambassade du Burkina Faso
Via Alessandria 26
00198 Rome

BURUNDI

NYAKAGENI, Boniface
Directeur des Eaux et Forêts
Ministère de l'Agriculture
et de l'Elevage
B.P. 631
Bujumbura

CAMEROUN

SATIA, N.P.B.
Directeur adjoint des
Pêches
Ministère de l'Elevage,
des Pêches et des
Industries Animales
Yaoundé

YANGA, Thomas
Représentant permanent
adjoint du Cameroun
auprès de la FAO
Ambassade de la République
du Cameroun
Via di Pietra 82A
00186 Rome

CANADA

CROWLEY, R.W.
Director-General
Economic and Commercial
Analysis Directorate
Department of Fisheries
and Oceans
200 Kent Street
Ottawa
Ontario K1A 0E6

WHITE, B.
Director
Fisheries and Fish Products
Division
Department of External Affairs
125 Sussex Drive
Ottawa
Ontario K1A 0E6

MUSGROVE, G.H.
Permanent Representative
of Canada to FAO
Canadian Embassy
Via G. Battista de Rossi 27
00161 Rome

LEBLANC, Guy
Chief, Fisheries Sector
Canadian International
Development Agency
200 Promenade du Portage
Hull, Quebec K1A 064

CUTTS, James M.
Director of Ship Branch
Department of Fisheries and
Oceans
200 Kent Street
Ottawa
Ontario K1A 0E6

CAP-VERT

PERES, Antonio
Ambassadeur auprès de la FAO
Représentation permanente de
la République du Cap-Vert
auprès de la FAO
Viale Algeria 85-89
00144 Rome

SPENCER LOPES, Amílcar
Conseiller, Représentant
permanent adjoint du
Cap-Vert auprès de la FAO
Représentation permanente de
la République du Cap-Vert
auprès de la FAO
Viale Algeria 85-89
00144 Rome

CHILI

CABEZAS BELLO, Roberto
Subsecretario de Pesca
Ministerio de Economía,
Fomento y Reconstrucción
Bellavista 168, piso 18
Valparaíso

CARRASCO, Germán
Representante Permanente de
Chile ante la FAO
Representación Permanente de
la República de Chile
ante la FAO
Via Nazionale 54, 2º piso
00184 Roma

INOSTROSA CORTES, Felix
Jefe, División Recursos
Instituto Fomento Pesquero
Ministerio de Economía,
Fomento y Reconstrucción
Avenida P. de Valdivia 2633
Santiago

CHINE

TU, Feng Jun
Director of Fishery Department
Ministry of Agriculture,
Animal Husbandry
and Fisheries
Beijing

CONG, Chunquan
Senior Engineer
Deputy Division Chief
Fishery Management Department
Ministry of Agriculture,
Animal Husbandry
and Fisheries
Beijing

ZHAO Pei Heng
Engineer
Foreign Affairs Department
Ministry of Agriculture,
Animal Husbandry
and Fisheries
Beijing

ZHANG, Xi
Economist, Fishery Department
Ministry of Agriculture,
Animal Husbandry
and Fisheries
Beijing

ZHANG, Yan Hua
Project Officer, Department
of Foreign Affairs
Ministry of Agriculture,
Animal Husbandry
and Fisheries
Beijing

CHYPRE

COLOMBIE

BULA HOYOS, Gonzalo
Embajador ante la FAO
Representación Permanente de
la República de Colombia
ante la FAO
Via Giuseppe Pisanelli 4
00196 Roma

DIAZ, Guillermo Alberto
Capitan de Fragata
Agregado Naval del
Gobierno de Colombia

FERNANDEZ, Olga Clemencia
Primer Secretario/Representante
Permanente Alterno de
Colombia ante la FAO
Representación Permanente de
la República de Colombia
ante la FAO
Via Giuseppe Pisanelli 4
00196 Roma

CONGO

MAKAYAT, Christian Charles
Directeur Cabinet/Secrétaire
Général Pêche
Ministère de l'Industrie, de
la Pêche et de l'Artisanat
B.P. 2117
Brazzaville

BITOUMA, Andre
Directeur de la Pêche Maritime
Ministère de l'Industrie, de
la Pêche et de l'Artisanat
B.P. 1650
Brazzaville

MOMBOULI, Michel
Conseiller, Representant
Permanent adjoint du Congo
auprès de la FAO
Représentation permanente de
la République populaire du
Congo auprès de la FAO
Via Flaminia 79, Int. 3
00196 Rome

COREE, REPUBLIQUE DE

HA, Sung-Hwan
Director-General
Fisheries Promotion Bureau
National Fisheries
Administration
Ministry of Agriculture,
Forestry and Fisheries
19th Floor, Daewoo Bldg
Yangdong, Chungku
Seoul

COSTA RICA

DI MOTTOLA BALESTRA, Carlo
Embajador ante la FAO
Representación Permanente de
la República de Costa Rica
ante la FAO
Via Francesco Siacci 2B
00197 Roma

GAGO DI SINIGAGLIA, Yolanda
Representante Permanente
Alterno de Costa Rica
ante la FAO
Representación Permanente de
la República de Costa Rica
ante la FAO
Via Francesco Siacci 2B
00197 Roma

COTE D'IVOIRE

YOMAN, Daniel Konan
Représentant Permanent adjoint
de Côte-d'Ivoire auprès
de la FAO
Ambassade de la République de
Côte-d'Ivoire
Via Lazzaro Spallanzani 4-7
00161 Rome

CUBA

ARIZA HIDALGO, L.
Embajador, Representante
Permanente de Cuba ante
la FAO
Via Licinia 13a
00153 Roma

PAEZ, Juan
Director de Desarrollo
Ministerio de la Industria
Pesquera
Barlovento-Taimanitos
La Habana

ROSQUETE, Miriam
Especialista
Ministerio de la Industria
Pesquera
La Habana

INZAULGARAT GARCIA DE PEREZ,
Miriam
Representante Alterno de
Cuba ante la FAO
Representación Permanente
de la República de Cuba
ante la FAO
Via Licinia 13a
00153 Roma

DUEÑAS, Pedro
Tercer Secretario de la
Misión de Cuba ante la FAO
Representación Permanente de
la República de Cuba ante
la FAO
Via Licinia 13a
00153 Roma

DANEMARK

GLISTRUP, John
Permanent Representative of
Denmark to FAO
The Royal Danish Embassy
Via dei Monti Parioli 50
00197 Rome

POULSEN, Ole
Head of Section
Ministry of Fisheries
Stormgade 2
DK-1470 Copenhagen

SOENDERGAARD, Joergen
Head of Section
Groenlands Hjemmestyre
Danmarkskontoret
P.O. Box 2151
Sjæleboerne 2
DK-1122 Copenhagen

LOEKKEGAARD, Knud
Adviser
Det Groenlandske Hjemmestyre
Danmarkskontoret
P.O. Box 2151
Sjæleboerne 2
DK-1122 Copenhagen

ARNE PEDERSEN, Lisbeth
Ministry of Foreign Affairs
Asiatisk Plads 2
DK-1448 Copenhagen

DOMINIQUE

BENJAMIN, McDonald,
Ambassador, Permanent
Representative of
Dominica to FAO
Embassy of Dominica
Via Laurentina 767
00143 Rome

EGYPTE

EL GAZZAR, Abdel Azim
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representa-
tive to Egypt to FAO
Embassy of the Arab Republic
of Egypt
Via Salaria 267 (Villa Savoia)
Rome

EL SALVADOR

EQUATEUR

JIJON FREILE, José Ignacio
Representante Permanente
Encargado de Ecuador
ante la FAO
Embajada de la República
del Ecuador
Via Guido d'Arezzo 14
00198 Roma

ESPAGNE

CADENAS DELLANO, Carmen
Jefe, Organismos y
Conferencias
Ministerio di Agricultura,
Pesca y Alimentación
Ortega y Gasset 57
Madrid

SOTO, Concepción
Subdirectora General
Rel. Pesqueras
Ministerio di Agricultura,
Pesca y Alimentación
Ortega y Gasset 57
Madrid

VARONA, Javier
Presidente
Ministerio di Agricultura,
Pesca y Alimentación
Estebanez Calderon 5
Madrid

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

EVANS, William E.
Assistant Administrator for
Fisheries, NOAA, NMFS
Department of Commerce
1825 Connecticut Av. NW
Washington, D.C. 20235

WEYGANDT, Arkell D.
Acting Permanent Representa-
tive of the USA to FAO
Permanent Representation of
the United States of
America to FAO
Via Sardegna 49
00187 Rome

TUTTLE, Robin
Foreign Affairs, NMFS
1825 Connecticut Ave NW
Washington, D.C. 20235

SNEAD, Larry L.
Director
Office of Fisheries Affairs
Department of State
Washington, D.C. 20520

ETHIOPIE

YILALA, Assefa
Alternate Permanent Representa-
tive of Ethiopia to FAO
Embassy of the Provisional
Military Government of
Socialist Ethiopia
Via Cristoforo Colombo 440
00145 Rome

FINLANDE

NISKANEN, Pekka
Chief Inspector of Fisheries
Ministry of Agriculture
and Forestry
Hallituskatu 3A
00170 Helsinki

MUNNE, Pentti
Chief Inspector
Ministry of Agriculture
and Forestry
Hallituskatu 3A
00170 Helsinki

FRANCE

GARACHE, Serge
Chargé de Mission auprès du
Directeur des Pêches,
Maritimes et des
Cultures marines
Secrétariat d'Etat à la Mer
3 Place Fontenoy
75700 Paris

TROADEC, Jean-Paul
Directeur des Ressources
vivantes
IFREMER
66 Av. d'Iéna
75116 Paris

PARRES, Alain
Délégué général
Union des Armateurs de France
59 Rue des Mathurins
75008 Paris

GABON

NGUEMA-NZE, Jean Fidèle
Ambassadeur auprès de la FAO
Représentation permanente de
la République gabonaise
auprès de la FAO
Via Aterno 9
00198 Rome

ELLA-EFOULOU, Moïse
Secrétaire Principal
CNFAO
Ministère d'Agriculture,
Elevage et Economie
rurale
B.P. 551
Libreville

DIAS DA GRACA, Ivone
Représentant Permanent adjoint
du Gabon auprès de la FAO
Représentation permanente de
la République gabonaise
auprès de la FAO
Via Trionfale 119
Rome

GAMBIE

OTHMAN, Ousman
Permanent Secretary
Ministry of Water Resources
and the Environment
6 Marina Parade
Banjul

JOOF, Chernno Omar
Director of Fisheries
Department of Fisheries
6 Marina Parade
Banjul

GHANA

DOWUONA, V.N.
Director of Fisheries
Fisheries Department
Ministry of Agriculture
Accra

GRECE

IERONIMAKI, Zabetta
Alternate Permanent Represen-
tative of Greece to FAO
Chargé d'Affaires a.i.
Permanent Representation of
Greece to FAO
Viale Liegi 33, Palazzina B
00198 Rome

BATZIA-MANOLITSAKIS, Penelope
Agronomist
Permanent Representation of
Greece to FAO
Viale Liegi 33, Palazzina B
00198 Rome

GUATEMALA

LOPEZ, Hector M.
Embajador, Representante
Permanente de Guatemala
ante la FAO
Embajada de la República
de Guatemala
Via Archimede 35
00197 Roma

KRACHT, Maria Lara
Representante Permanente
Alternativa de Guatemala
ante la FAO
Embajada de la República
de Guatemala
Via Archimede 35
00197 Roma

GUINEE BISSAU

TURPIN, Paul F.R.
Directeur des Relations
Internationales
Secrétariat d'Etat aux Pêches
Caixa Postal No. 102
Bissau

SANE, Malal
Directeur du Bureau d'Etudes
Secrétariat d'Etat aux Pêches
Caixa Postal No. 102
Bissau

GUINEE EQUATORIALE

ALOGO NCHAMA, Angel
Ministro-Delegado a la
Presidencia
Ministerio de Aguas, Bosques
y Repoblación Forestal
Malabo

BAYEME AYINGONO, Pedro-Bayeme
Director General de Aguas
y Pesca
Ministerio de Aguas, Bosques
y Repoblación Forestal
Malabo

BICORO ECO ADA, José
Tecnico de Pesca
Ministerio de Aguas, Bosques
y Repoblación Forestal
Malabo

HONDURAS

REINA, Mayra
Agregada, Suplente
Embajada de la República
de Honduras
Via Andrea Bafile 5, Int. 4
00195 Roma

HONGRIE

PINTER, Karoly
Senior Officer, Ministry of
Agriculture and Food
Kossuth Lajos ter 11
H-1055 Budapest V

INDE

SIBAL, V.K.
Alternate Permanent Represent-
ative of India to FAO
Embassy of the Republic
of India
Via XX Settembre 5
00187 Rome

KALARICKAL, Joseph
Joint Commissioner Fisheries
Ministry of Agriculture
Department of Agriculture
New Delhi

INDONESIE

HARTAWAN, Adang
Chief, Economic Division
Alternate Permanent Represent-
ative of Indonesia to FAO
Embassy of the Republic
of Indonesia
Via Campania 53
00187 Rome

ATMADJA, Hidayat Ganda
Assistant Attaché, Agriculture
Embassy of the Republic
of Indonesia
Via Campania 53
00187 Rome

IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'

NIKKAR ISFAHANI, Hamid Reza
Ambassador to FAO
Permanent Representation of
the Islamic Republic
of Iran to FAO
Via Aventina 8
00153 Rome

IRAQ

AL MESH-HEDANI, Tawfid A.H.
Alternate Permanent Represent-
ative of Iraq to FAO
Embassy of the Republic
of Iraq
Via della Camilluccia 355
00135 Rome

IRLANDE

RYAN, Oliver
Deputy Permanent Represent-
ative of Ireland to FAO
Irish Embassy
Largo del Nazareno 3
00187 Rome

ISLANDE

ARNASON, Halldor
Director of Fish Inspection
Icelandic Fish Quality
Institution
Reykjavik

ISRAEL

ITALIE

MAGGIO APRILE, Giuseppe
Direttore di Divisione
Direzione Generale Pesca
Marittima
Ministero Marina Mercantile
Viale Asia
Roma

CIMMINO, Claudio
Segretariato Generale
Ministero Ricerca
Scientifica
Lungotevere Thaon di Revel 76
Roma

DELLA SETA, Giovanni
Funzionario
Servizio della Pesca
Ministero di Agricoltura
e Foreste
Viale Caravaggio
Roma

ERCOLI, Emilio
Vice Direttore Generale
Ministero della Sanità
P.le Industrie 20
Roma

FRITELLI ANNIBALDI, Anna
Teresa
Représentant permanent adjoint
de l'Italie auprès de la FAO
Représentation permanente de
l'Italie auprès de la FAO
Piazza Margana 19
00186 Rome

JAPON

NAKAMURA, Koji
Director of Research
Department
Fisheries Agency
2-1-2 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo

NAKAZAWA, Sumiji
Counsellor
Embassy of Japan
Via Quintino Sella 60
00187 Rome

OKUNO, Masaru
Deputy Director
International Affairs Division
Fisheries Agency
1-2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo

KUME, Tomofumi
Alternate Permanent
Representative of
Japan to FAO
Embassy of Japan
Via Quintino Sella 60
00187 Rome

TAKAGI, Yoshihiro
Special Adviser
Overseas Fishery Cooperation
Foundation
Tokyo

KENYA

ODERO, Norbert
Director of Fisheries
Ministry of Tourism and
Wildlife
P.O. Box 58187
Nairobi

ALLELA, Samuel
Director of Research
Ministry of Tourism and
Wildlife
P.O. Box 81651
Mombasa

ROSANA, Andrew
Counsellor
Permanent Representation
of the Republic of
Kenya to FAO
Via Icilio 14
00153 Rome

GUANTAI, Stanley Mukindia
Counsellor (Agriculture)
Permanent Representation
of the Republic of
Kenya to FAO
Via Icilio 14
00153 Rome

KOWEIT

LIBERIA

LIBYE

SAID, Bashir
Minister Plenipotentiary
to FAO
Permanent Representation
of the Socialist People's
Libyan Arab Jamahiriya
to FAO
Via Nomentana 365
00162 Rome

MADAGASCAR

MALAISIE

JUSOH, Mazlan
Alternate Permanent
Representative of
Malaysia to FAO
Embassy of Malaysia
Via Nomentana 297
00162 Rome

MOHAMMED, Mohd. Zulkifli
Alternate Permanent
Representative of
Malaysia to FAO
Embassy of Malaysia
Via Nomentana 297
00162 Rome

MALAWI

MALDIVES

MANIKU, Maizan Hassan
Senior Fisheries Develop-
ment Officer
Ministry of Fisheries
Malé

MAURICE

MAURITANIE

MAHMOUD, Cherif Ahmed
Secrétaire Général
Ministère des Pêches
et de l'Economie
maritime
B.P. 137
Nouakchott

BA, Moctar
Directeur
CNROP
B.P. 22
Nouadhibou

MOHAMED MAHOMED, Jeilani
Directeur Pêche artisanale
Ministère des Pêches et de
l'Economie maritime
B.P.137
Nouakchott

MAROC

MCHACHTI, Mohamed
Directeur Général adjoint
Office national des Pêches
Ministère des Pêches et
de la Marine marchande
13/15 Rue Chevalier Bayard
Casablanca

RAMI, Mohammed
Directeur, Institut scienti-
fique des Pêches maritimes
Ministère des Pêches maritimes
et de la Marine marchande
2 Rue de Tiznit
Casablanca

IDELHAJ, Abdelouahed
Ingénieur des Pêches
Ministère des Pêches
maritimes et de la
Marine marchande
2 Rue de Tiznit
Casablanca

MEXIQUE

OJEDA PAULLADA, Pedro
Secretario de Pesca
Secretaría de Pesca
Avenida Alvaro Obregón 269
México, 06700 D.F.

CASTRO Y CASTRO, F.
Subsecretario
Secretaría de Pesca
Avenida Alvaro Obregón 269
México, 06700 D.F.

LOPEZ PORTILLO ROMANO, J.R.
Ministro Plenipotenciario
ante la FAO, Representación
Permanente de los Estados
Unidos Mexicanos ante la FAO
Viale Pasteur 65, Int. 8
00144 Roma

MEDINA MORA, E.
Coordinador de Asesores
del Subsecretario de Pesca
Secretaría de Pesca
Avenida Alvaro Obregón 269
México, 06700 D.F.

LIZARRAGA SAUCEDO, M.
Consejero para Asuntos
Pesqueros, Representación
Permanente de los Estados
Unidos Mexicanos ante la FAO
Viale Pasteur 65, Int. 8
00144 Roma

NICARAGUA

HODGSON, Fernando
Vice Ministro
Instituto Nicaraguense de
la Pesca (INPESCA)
A.P. 2000
Managua

CARRION, Humberto
Embajador de Nicaragua
ante la FAO, Representación
Permanente de la República
de Nicaragua ante la FAO
Via Panama 12, int. 9
00198 Roma

SEGURA, Armando
Secretario General
Instituto Nicaraguense de
la Pesca (INPESCA)
A.P. 2000
Managua

PORRAS, Angela Rosa
Directora Relaciones
Internacionales
Instituto Nicaraguense de
la Pesca (INPESCA)
A.P. 2000
Managua

ESPINOSA, Virginia
Representante Permanente
Alterno de Nicaragua
ante la FAO
Representación Permanente de
la República de Nicaragua
ante la FAO
Via Panama 12, int. 9
00198 Roma

FONSECA, Edgardo
Representante Permanente
Alterno de Nicaragua
ante la FAO
Representación Permanente de
la República de Nicaragua
ante la FAO
Via Panama 12, int. 9
00198 Roma

NIGER

BAWA, Sahadou
Représentant Permanent du
Niger auprès de la FAO
Ambassade de la République
du Niger
Via Portogora 29
Casal Palocco, 00124 Rome

NIGERIA

APANPA DURO, Alhaji
Director of Fisheries
Federal Ministry of Agriculture,
Water Resources and
Rural Development
Federal Department of
Fisheries
P.M.B. 12529
Victoria Island
Lagos

NORVEGE

LEIRO, Jostein
Senior Executive Officer
Ministry of Development
Cooperation
P.O. Box 1542 Dep.
0033 Oslo 1

HAUGE, Marius
Head of Division
Ministry of Fisheries
P.O., Box 8118 dep.
Oslo 1

KAMSVAG, Nils Ragnar
Alternate Permanent Represent-
ative of Norway to FAO
The Royal Norwegian Embassy
Via delle Terme Deciane 7
00153 Rome

WILLIAMS, Johan H.
Head of Division
Ministry of Development
Cooperation
P.O. Box 8142 Dep.
0033 Oslo 1

VARN, Vigdis
Project Officer
Ministry of Development
Cooperation
P.O. Box 8142 Dep.
0033 Oslo 1

SAETERSDAL, Gunnar
Head of Division
Institute of Marine Research
Bergen

NOUVELLE-ZELANDE

CROTHERS, G.T.
Chief Fisheries Officer
Ministry of Agriculture
and Fisheries
Wellington

UGANDA

PAKISTAN

MUSHARRAF, Javed
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Represent-
ative of Pakistan to FAO
Embassy of the Islamic
Republic of Pakistan
Via della Camilluccia 682
00135 Rome

PANAMA

WATSON, José Manuel
Embajador ante la FAO
Representación Permanente de
la República de Panamá
ante la FAO
Via dei Gracchi 161, 2º piso
00192 Roma

ACUÑA HUMPHRIES, Alfredo
Representante Permanente
Alternativo de Panamá
ante la FAO
Representación Permanente de
la República de Panamá
ante la FAO
Via dei Gracchi 161, 2º piso
00192 Roma

DE VILLAMONTE, Delia
Ministro Consejero
Representación Permanente
de la República de Panamá
ante la FAO
Via dei Gracchi 161, 2º piso
00192 Roma

MALTEZ, Horacio
Consejero Agrícola y de Pesca
Representación Permanente
de la República de Panamá
ante la FAO
Via dei Gracchi 161, 2º piso
00192 Roma

PAYS-BAS

HERTOG, L.Th.B.
Minister Plenipotentiary
to FAO
Permanent Representation of
the Kingdom of the
Netherlands to FAO
Via delle Terme Deciane 6
00153 Rome

FRELING, A.C.
Ministry of Agriculture
and Fisheries
Postbus 20401
The Hague

DEN HELD, A.
Policy Officer
Directorate for Development
Cooperation
Ministry of Agriculture
and Fisheries
Postbus 20401
The Hague

PEROU

LABARTHE CORREA, Javier
Ministro
Ministerio de Pesquería
Lima

MOLINA MONTOYA, Eduardo
Asesor del Ministro de Pesca
Paseo de la República 3103
San Isidoro
Lima

ZUÑIGA TRELLES, W.
Embajador del Perú ante la FAO
Representación Permanente de
la República del Perú
ante la FAO
Via Cesare Federici 2, int. 16
00147 Roma

PHILIPPINES

MALIG, J.B.
Director
Bureau of Fisheries
and Aquatic Resources
Department of Agriculture
860 Quezon Avenue
Quezon City
Metro Manila

CARANDANG, H.M.
Agricultural Attaché/
Alternate Permanent
Representative of the
Philippines to FAO
Embassy of the Republic
of the Philippines
Via S. Valentino 12-14
00197 Rome

POLOGNE

POSPIESZYNSKI, Ryszard
First-Deputy Minister
Ministry of Maritime
Economy
ul. Hoza 20
Warsaw

WRZESNIEWSKI, Ireneusz
Vice-Director
Department of International
Cooperation
Ministry of Maritime
Economy
ul. Hoza 20
Warsaw

ORZESZKO, Jan
Alternate Permanent
Representative of
Poland to FAO
Embassy of the Polish
People's Republic
Via Pietro Paolo Rubens 20
00197 Rome

KARNICKI, Zbigniew
Deputy-Director
Sea Fisheries Institute
ul. Zyednoczenia
81-345 Gdynia

PORTUGAL

PAULINO PEREIRA, Helio
Président de la Commission
nationale des Pêches et
des Ressources vivantes
Ministerio da Agricultura,
Pescas e Alimentacao
Secretaria de Estado das
Pescas
Avenida Brasilia
1400 Lisboa

SALDAHNA LOPES, José
Directeur du Service
Ministerio da Agricultura,
Pescas e Alimentacao
Secretaria de Estado das
Pescas
Avenida Brasilia
1400 Lisboa

DE ALMEIDA RIBEIRO, Antonio
Alternate Permanent
Representative of
Portugal to FAO
Embassy of the Portuguese
Republic
Via Giacinta Pezzana 9
00197 Rome

QATAR

REPUBLIQUE ARABE DU YEMEN

AL AGHBARY, Aly
Minister Plenipotentiary
to FAO
Permanent Representation
of the Yemen Arab
Republic to FAO
Via Verona 3
00161 Rome

LOULOU, Hussein
Chairman
Fishery Development Board
Ministry of Agriculture
Sana'a

AL-ASHMORY, Aly
Assistant to Deputy Minister
of Agriculture
Ministry of Agriculture
Sana'a

REPUBLIQUE POPULAIRE
DEMOCRATIQUE DE COREE

SOK LYONG, Kang
Deputy Permanent Represen-
tative of the D.P.R. of
Korea to FAO
Permanent Representation of
the Democratic People's
Republic of Korea to FAO
Viale Libano 28
00144 Rome

CHA CHOL MA, Cha
Attaché
Permanent Representation of
the Democratic People's
Republic of Korea to FAO
Viale Libano 28
00144 Rome

ROUMANIE

ROYAUME-UNI

STONEMAN, J.
Fisheries Adviser
Overseas Development
Administration
Eland House, Stag Place
London SW1 5DH

TARBIT, J.
Fisheries Adviser
Overseas Development
Administration
Eland House, Stag Place
London SW1 5DH

DEARE, Ronald
Permanent Representative
of the United Kingdom
to FAO
British Embassy
Via XX Settembre 80/A
00187 Rome

KEELING, David
First Secretary
Foreign and Commonwealth
Office
London SW.1

RWANDA

SENEGAL

DIOH, Bernard Codou
Directeur de l'Océano-
graphie et des Pêches
maritimes
Dakar

GOMIS, Louis
Représentant permanent
adjoint du Sénégal
auprès de la FAO
Ambassade de la République
du Sénégal
Via Bartolomeo Eustachio 12
00161 Rome

SEYCHELLES

NAGEON DE LESTANG, Joel G.J.
Director Resource SFA
Ministry of National
Development
P.O. Box 449
Seychelles

SIERRA LEONE

SOMALIE

MUSSE FARAH, Abbas
Ambassador to FAO
Permanent Representation
of the Somali Democratic
Republic to FAO
Via Icilio 16, Int. 3
00153 Rome

SRI LANKA

FERNANDO, Aloy
Additional Secretary
Ministry of Fisheries
P.O. Box 1707
Maligawatta
Colombo 10

DHARMASENA, T.
Counsellor
Alternative Permanent
Representative of Sri
Lanka to FAO
Embassy of the Democratic
Socialist Republic of
Sri Lanka
Via Giuseppe Cuboni 6-8
00197 Rome

SUEDE

GUSTAVSSON, Tore
Head of Division
Board of Fisheries
Fiskeristyrelsen
Box 2565
Goteborg

BLOM, Kent
Deputy Head of Division
Swedish International
Development Authority
(SIDA)
Stockholm

SUISSE

WIESMANN, Peter A.
Représentant permanent
adjoint de Suisse
auprès de la FAO
Ambassade du Suisse
Via Barnaba Oriani 61
00197 Rome

TANZANIE

MONGI, Harold
Senior Fisheries Officer
Ministry of Lands, Natural
Resources and Tourism
Fisheries Division
P.O. Box 2462
Dar-es-Salaam

TCHECOSLOVAQUIE

THAILANDE

SURASWADI, Plodprasop
Deputy Director-General
Department of Fisheries
221 Sukumvit 20
Bangkok

HIRANWAT, Sompong
Director
Fisheries Policy and
Planning Division
Department of Fisheries
Radjadumnern Avenue
Bangkok

ISARANKURA, Vanrob
Agricultural Counsellor
Permanent Representative of
Thailand to FAO
Royal Thai Embassy
Via Zara 9
00198 Rome

KORSIEPORN, Pinit
Alternate Permanent Represen-
tative of Thailand to FAO
Royal Thai Embassy
Via Zara 9
00198 Rome

TUNISIE

AKROUT, Hassen
Commissaire Général à la Pêche
Commissariat Général à la
Pêche
32 Rue Alain Savary
1002 Tunis

HADJ ALI, Salem
Directeur, Institut national
scientifique et technique
d'océanographie et de pêche
Ministère Production Agricole
et Agro-Alimentaire
2025 Salammbô

ABDELHADI, Mohamed
Ministre Plénipotentiaire/
Représentant de la Tunisie
auprès de la FAO, Ambassade
de la République tunisienne
Via Asmara 7
00199 Rome

TURQUIE

ISKIT, Temel
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative
of Turkey to FAO
Permanent Representation of
the Republic of Turkey
to FAO
Via Palestro 28
00185 Rome

OGUT, Hasim
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Represen-
tative of Turkey to FAO
Permanent Representation
of the Republic of
Turkey to FAO
Via Palestro 28
00185 Rome

MERT, Ismail
Director, Division of
Protection Services
General Directorate of
Protection and Control
Ministry of Agriculture,
Forestry and Rural Affairs
Akay Cad. No.3
Ankara

CANSIZ, Ahmet
Chief of Section
General Directorate of
Project and Implementation
Ministry of Agriculture,
Forestry and Rural Affairs
Milli Mudafa Cad. No. 20
Ankara

URUGUAY

NION GIRADO, Hebert C.
Director
División Biologica Pesquera
Instituto Nacional de Pesca
Ministerio Ganaderia,
Agricultura y Pesca
Constituyente 1497
Montevideo

SOMMA RIBA, Gustavo
Representante Permanente
Alterno del Uruguay
ante la FAO
Embajada de la República
Oriental del Uruguay
Via V. Veneto 183, 5º piso
00187 Roma

VENEZUELA

FERMIN GOMEZ, Mercedes
Embajador ante la FAO
Representación permanente de
la República de Venezuela
ante la FAO
Via Antonio Gramsci 14/6
00197 Roma

CASSELLAS OLIVO, Maria Isabel
Consejero/Representación
Permanente de la República
de Venezuela ante la FAO
Via Antonio Gramsci 14/6
00197 Roma

YEMEN (REPUBLIQUE DEMO- CRATIQUE POPULAIRE DU)

YASLAM BAKHIDER, Ahmed
Deputy Director, Marine
Science Research Institute
Ministry of Fish Wealth
Aden

KHALED, Anwar Mohammed
Ambassador to FAO
Permanent Representation
of the People's Democratic
Republic of Yemen to FAO
Via Enrico Albanese 45, Int. 7
00149 Rome

YUGOSLAVIE

TAPAVICKI, Milutin
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of
Yugoslavia to FAO
Embassy of the Socialist
Federal Republic of
Yugoslavia
Via dei Monti Parioli 20
00197 Rome

ZAIRE

TAMBWE, Sango Ya
Représentant permanent adjoint
du Zaïre auprès de la FAO
Ambassade de la République
du Zaïre
Via Annone 73
00199 Rome

ZAMBIE

OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES NE SIEGEANT PAS AU COMITE

AUTRICHE

KINZEL, Dietmar
Permanent Representative of
Austria to FAO
Permanent Representation of
the Republic of Austria
to FAO
Via di Affogalasio 41, Int.1
00148 Rome

BIRMANIE

SAN MAUNG, U.
Ambassador/Permanent Representative of Burma to FAO
Embassy of the Socialist Republic of the Union of Burma
Via Vincenzo Bellini 20
00198 Rome

LESOTHO

KHADI, P.M.
Counsellor/Alternate Permanent Representative of Lesotho to FAO
Embassy of the Kingdom of Lesotho
Via di Porta Pertusa 4
00165 Rome

LETEKA, Masuhla
First Secretary/Alternate Permanent Representative of Lesotho to FAO
Embassy of the Kingdom of Lesotho
Via di Porta Pertusa 4
00165 Rome

SOUDAN

HMED, Gamal
Permanent Representative of Sudan to FAO
Embassy of the Republic of the Sudan
Viale di Porta Ardeatina 1
00154 Rome

**OBSERVATEURS D'ETATS
NON MEMBRES**

UNION DES REPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIETIQUES

ZILANOV, V.
Chief
Foreign Relations Department
Ministry of Fisheries
Rozhdestvensky Blvr. 12
Moscow

FOSKINE, L.
Foreign Relations Department
Ministry of Fisheries
Rozhdestvensky Blvr. 12
Moscow

SASKOV, V.
Senior Scientist
All-Union Research
Institute of Fisheries
and Oceanography (VNIRO)
Rozhdestvensky Blvr. 12
Moscow

EREMEEV, E.
General Director
SOVITPESCA
Livorno
Italy

**OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES
DE LA FAO**

SAINT-SIEGE

FERRARI-TONIOLO, Mgr. Agostino
Permanent Observer of the Holy See to FAO
S. Calisto Palace
Vatican City

BUONOMO, Vincenzo
Adviser
S. Calisto Palace
Vatican City

**REPRESENTANTS DES NATIONS
UNIES ET INSTITUTIONS
SPECIALISEES**

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

REYNOLDS, Philip
Senior Project Officer
Division for Global and Inter-
regional Projects
UNDP
One United Nations Plaza
New York, N.Y. 10017
USA

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

FRANCO, Renzo
Counsellor, Agriculture
Division, GATT
Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Geneva, Switzerland

BANQUE MONDIALE

LOAYZA, Eduardo
Fisheries Development Adviser
Agriculture and Rural
Development Department
The World Bank
1818 H Street NW
Washington, D.C. 20433, USA

COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE

TROADEC, J.-P.
Directeur des ressources
vivantes, IFREMER
66 Avenue d'Iéna
75116 Paris, France

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

SHINDO, S.
Director
Loan Implementation Unit
Project Management Department
IFAD
Via del Serafico 107
00142 Rome, Italy

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

BEN SLIMANE, H.
Regional Manager
Mediterranean and Middle
East Bureau
WFP, Room F-727, Rome

COUTTS, D.C.
Programme Officer
Project Programming Unit
WFP, Room F-729, Rome

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE

VAMVAKAS, Konstantinos
Administrateur Principal
Direction Générale de la Pêche
Commission des Communautés
européennes
200 Rue de la Loi
1048 Bruxelles, Belgique

ARNAULT, Veronique
Administrateur
Direction Générale de la Pêche
Commission des Communautés
européennes
200 Rue de la Loi
1048 Bruxelles, Belgique

TOUGAARD, Ole
Administrateur Principal
Direction Générale de la Pêche
Commission des Communautés
européennes
200 Rue de la Loi
1048 Bruxelles, Belgique

THOMPSON, Andrew
Assistant, Direction Générale
des Relations extérieures
Commission des Communautés
européennes
200 Rue de la Loi
Bruxelles, Belgique

McDERMOTT, George
Assistant Principal
Direction Générale du
Développement
Commission des Communautés
européennes
200 Rue de la Loi
1048 Bruxelles, Belgique

NAUEN, Cornelia
Administrateur
Direction Générale du
Développement
Commission des Communautés
européennes
200 Rue de la Loi
1048 Bruxelles, Belgique

MECKMANN, Anne
Administrateur Principal
DGB II - Pêche
Conseil des Ministres des
Communautés européennes
170 Rue de la Loi
1048 Bruxelles, Belgique

CARRETTA, Nicoletta
Secrétaire, DGB II - Pêche
Conseil des Ministres des
Communautés européennes
170 Rue de la Loi
1048 Bruxelles, Belgique

**OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES**

BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT

WATTEN, John
Fisheries Officer
Badinard B.P. V316
Abidjan, Côte-d'Ivoire

CENTRE DE DEVELOPPEMENT
DES PECHEs DU SUD-EST ASIE

HONGSKUL, Veravat
Secretary-General
SEAFDEC
956 Olympia Bldg, 4th floor
Rama IV Road
Bangkok 10500
Thailand

COMMISSION FOR THE CON-
SERVATION OF ANTARCTIC
MARINE LIVING RESOURCES

GARACHE, Serge
Chargé de Mission auprès du
Directeur des Pêches
maritimes et des cultures
marines
Secrétariat d'Etat à la Mer
3 Place Fontenoy
75700 Paris, France

COMMISSION INTER-
NATIONALE DES PECHEs DE
L'ATLANTIQUE SUD-EST

KALINOWSKI, W.
Conseiller du Ministre
Ministère de l'Economie
maritime
ul. Hoza 20
00-960 Warsaw, Poland

COMMISSION INTERNATIONALE
DES PECHEs DE LA BALTIQUE

BRUSKI, Zbigniew
Secretary of the Commission
ul. Hoja 20
Warsaw, Poland

CONSEIL INTERNATIONAL POUR
L'EXPLORATION DE LA MER

TROADEC, J.-P.
Directeur des Ressources
vivantes, IFREMER
66 Avenue d'Iéna
75116 Paris

ORGANISATION DE COOPERATION
ET DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES

HOLMBERG, Lars
Head, Fisheries Division
OECD
2 rue André Pascal
75775 Paris

ORGANIZACION LATINOAMERICANA
DE DESAROLLO PESQUERO
(OLDEPESCA)

CARDENAS RONCO, Juan José
Director Ejecutivo
OLDEPESCA
Av. Aviación 2555-A
Lima, Peru

SECRETARIAT DU COMMONWEALTH

MARSHALL, Sir Peter
Commonwealth Deputy
Secretary-General
Marlborough House, Pall Mall
London SW1Y 5HX, England

MUTHAMA, J.K.
Director, Food Production and
Rural Development Division
Marlborough House, Pall Mall
London SW1Y 5HX, England

KING, Hannah
Fisheries Officer, Food
Production and Rural
Development Division
Marlborough House, Pall Mall
London SW1Y 5HX

**OBSERVATEURS DES ORGANI-
SATIONS NON GOUVERNE-
MENTALES**

ALLIANCE COOPERATIVE
INTERNATIONALE

VISANI, Lino
Permanent Representative
of the ICA
Via Guattani 9
00161 Roma

ALLIANCE INTERNATIONALE
DES FEMMES

ARULPRAGASAM, Lohini
Permanent Representative
to FAO
Via del Caucaso 49/15
00144 Rome

CONFEDERATION MONDIALE
DU TRAVAIL

BARONE, Anna
Rappresentazione Permanente
c/o ACLI
Via Marcora 20
Rome

CONSEIL INTERNATIONAL
DES FEMMES

PASSERINI, Lena
Permanent Representative
to FAO
Via Pollaiuolo 2
00197 Rome

ROSSINI VAN HISSENHOVEN, Lydie
Accredited Representative
to FAO
Via Thailandia 26
00144 Rome

FEDERATION SYNDICALE MONDIALE

CASADEI, Anna Laura
Rappresentante Permanente de
la FSM auprès de la FAO
Via C. Colombo 185
00147 Rome

UNION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE
ET DE SES RESSOURCES

GULLAND, John Alan
IUCN
Avenue Mont Blanc
CH-1196 Gland, Switzerland

BUREAU DU COMITE A LA DIX-SEPTIEME SESSION

Président	Salem Hadj Ali (Tunisie)
Premier Vice-Président	Ryszard Pospieszynski (Pologne)
Vice-Présidents	Représentants de:
	Belgique
	Canada
	Malaisie
	Sénégal

COMITE DE REDACTION

Chili
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Guinée équatoriale
Inde
Indonésie
Japon
Kenya
Norvège
République démocratique populaire du Yémen

DEPARTEMENT DES PECHEES DE LA FAO

Sous-Directeur général a.i. (pêches)	Armin Lindquist
Directeur, Division des industries de la pêche	W. Krone
Directeur, Division des politiques halieutiques et de la planification	B.F. Dada
Directeur, Division des ressources halieutiques et de l'environnement	A. Lindquist
Directeur des opérations	N. Kojima

SECRETARIAT

Secrétaire	Deb Menasveta
Secrétaire adjoint	J.J. Kambona
Secrétaire, Comité de rédaction	M.J. Savini
Assistante administrative (réunions)	Janet C. Webb

ANNEXE C

Liste des documents

- COFI/87/1 Ordre du jour provisoire annoté et calendrier
- 2 Situation et perspectives mondiales des pêches
- 3 Mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches
- 4 Mise en oeuvre des Programmes d'action
- 5 Suite donnée aux résolutions de la Conférence mondiale concernant des aspects spécifiques de l'aménagement et du développement des pêches
- 6 Sous-Comité du commerce du poisson: rapport de la première session, Rome, 7-10 octobre 1986
- 7 Marquage et identification des bateaux de pêche
- 8 Protection des ressources vivantes contre les enchevêtrements dans les filets de pêche et dans les débris
- 8, Add. Rapport de situation (présenté par le représentant du PNUE)
- 9 Examen des organes régionaux de la FAO dans le domaine des pêches
- 10 Activités de la FAO dans le domaine des pêches au cours de l'exercice 1988/89
- 11
11, Corr.1 Normes internationales relatives à l'enlèvement des installations en mer désaffectées
- COFI/87/Inf.1 Liste des documents
- 2 Liste des délégués et observateurs
- 3 Texte de la déclaration liminaire du Directeur général
- 4 Examen de l'état des ressources ichtyologiques mondiales
- 5 Situation et perspectives des produits des pêches 1985/86
- 5, Supp.
5, Corr.1
5, Corr.2
- 6 Développement de l'aquaculture
- 7 Activités des organismes internationaux s'occupant des pêches

- 8 Rapport de la seizième session du Comité des pêches, Rome, 22-26 avril 1985
- 9 Rapport de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches, Rome, 27 juin - 6 juillet 1984
- 10 Rapport de la première session du Sous-Comité COFI du commerce du poisson, Rome, 7-10 octobre 1986
- 11 Rapport de la Consultation d'experts sur le marquage des bateaux de pêche, Halifax, Nouvelle-Ecosse (Canada), 11-15 mars 1985
- 12 Rapport de la Consultation d'experts sur les spécifications techniques du marquage des bateaux de pêche, Rome, 16-20 juin 1986
- 13 L'action de la FAO dans le domaine des pêches en 1988/89. Sommaire du Programme de travail et budget 1988/89. Grand-Programme 2.2: Pêches (Extrait du rapport de la cinquante-deuxième session du Comité du Programme)

ANNEXE D

Déclaration liminaire du Directeur général

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs,
Mesdames, Messieurs,

Chacune des sessions du Comité des pêches constitue un événement; pourtant, j'attache à celle-ci une importance particulière.

D'abord, en examinant les rapports détaillés dont vous êtes saisis, vous verrez à quel point nous en sommes dans la mise en oeuvre de la stratégie et des programmes d'action adoptés en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches.

Ensuite, votre comité sera invité à examiner mes propositions initiales concernant les activités de l'Organisation dans le secteur des pêches durant le prochain exercice. Etant donné les problèmes financiers auxquels nous sommes en butte, vos observations touchant le choix des priorités et les moyens de rendre nos programmes encore plus performants seront les très bienvenues.

Situation actuelle des pêches

Pour servir de toile de fond à vos débats, nous vous avons présenté un document qui analyse la situation actuelle du secteur des pêches et en esquisse l'évolution probable d'ici la fin du siècle. Je voudrais vous en dire quelques mots.

Globalement, les captures de poisson n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, ce qui est encourageant. Selon les indications dont nous disposons, leur volume s'est encore accru en 1986, pour la neuvième année de suite, et a sans doute été voisin de 90 millions de tonnes.

Gardons-nous toutefois d'un optimisme excessif. En effet, le surcroît de production se compose surtout d'espèces pélagiques grégaires dont l'abondance est très variable; le plus souvent, ces poissons servent à fabriquer de la farine et ne sont donc pas directement consommés par l'homme. Toutefois, même pour le poisson alimentaire, les disponibilités continuent d'augmenter.

Autres motifs de satisfaction: l'expansion rapide des échanges internationaux de poisson et produits de la pêche, et la part croissante des pays en développement dans ces échanges.

Cependant, tous les pays n'ont pas profité de cette expansion dans la même mesure. En effet, les ressources sont fort inégalement réparties, et des produits de nature et de valeur très diverses sont dirigés vers des marchés nombreux et spécialisés. De plus, comme la demande ne cesse de croître, les prix du poisson, en valeur réelle, sont nettement à la hausse depuis dix ans.

Perspectives et problèmes

Quant à l'avenir, il n'y a guère de changement dans les perspectives que j'évoquais lors de votre quinzième session, en 1983. En raison de l'accroissement démographique et de la progression des revenus, la demande de poisson alimentaire devrait augmenter d'environ 20 millions de tonnes d'ici

l'an 2000. Or, le niveau de production maximale soutenue est sur le point d'être atteint ou a déjà été dépassé pour beaucoup d'espèces traditionnelles.

Ces projections globales ne rendent pas vraiment compte de la réalité, qui est à la fois complexe et diverse. En fait, on s'arrache certaines espèces, souvent déjà exploitées à plein et de plus en plus chères, alors que des poissons beaucoup plus abondants et bien meilleur marché ont toujours du mal à trouver preneur.

Cela devrait conduire tous les partenaires du secteur des pêches à revoir les politiques et les pratiques actuelles. Pour relever le défi, il faut progresser simultanément sur plusieurs fronts.

Pour commencer, il faut s'attacher à mieux aménager les ressources afin d'améliorer la performance économique du secteur dans son ensemble. Sans un bon aménagement, il ne saurait y avoir de développement équilibré et soutenu.

De plus, tout en recherchant les moyens d'exploiter des espèces jusqu'ici négligées et de leur trouver des débouchés rentables, il faut, pour les stocks déjà exploités, mener une guerre sans merci au gaspillage et aux pertes après capture.

Il faut aussi continuer à promouvoir l'aquaculture. On a peut-être eu tendance à trop attendre de cette activité, mais elle pourrait sans aucun doute contribuer beaucoup plus encore aux approvisionnements alimentaires et au développement rural. Pour cela, il faut lui fournir un meilleur appui institutionnel, mettre à la disposition des aquaculteurs les intrants dont ils ont besoin, et développer formation et vulgarisation.

En ce qui concerne le commerce du poisson, les droits de douane ne semblent plus être un obstacle majeur à l'expansion et à l'équité des échanges, mais il reste à faire tomber d'autres barrières et à promouvoir des normes de qualité.

Mais, en définitive, la véritable clé du progrès est ailleurs: elle réside dans ce que nous savons faire pour mettre les pays en développement en mesure de résoudre leurs problèmes eux-mêmes. Autrement dit, c'est l'accession à l'autodépendance par la formation et les transferts de technologie qui constitue le noeud du problème.

Pour cela, il faut que les donateurs et les organismes de développement aident systématiquement ces pays à accroître leur autodépendance sur les plans technique, institutionnel et financier. La coopération directe entre ces pays eux-mêmes, dans l'esprit de la CEPD et de la CTPD, a aussi un grand rôle à jouer.

A la FAO, nous continuerons de faire le maximum, dans les limites de nos ressources, pour conseiller et aider ces pays de toutes les façons et dans tous les domaines.

Suivi de la conférence mondiale de 1984 sur les pêches

Monsieur le Président, je voudrais maintenant dire quelques mots des suites données aux recommandations de la conférence mondiale sur les pêches, que nous avons organisée en 1984. Les mesures prises ou envisagées pour accroître la contribution des pêches à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et nutritionnels des pays sont examinées dans les rapports intérimaires que nous avons préparés à votre intention au sujet de

l'application de la stratégie et des cinq programmes d'action connexes adoptés par la conférence de 1984.

Je tiens à remercier tous les gouvernements et organismes qui nous ont aidés à préparer ces rapports. Les réponses que nous avons reçues confirment la pertinence et l'utilité que revêtent pour beaucoup de pays, tant en développement que développés, les lignes d'orientation et les principes énoncés dans la stratégie. Je me félicite aussi des progrès réels, encore qu'inégaux, qui ont été faits en ce qui concerne les programmes d'action, et je remercie une fois encore les pays et organismes qui coopèrent avec la FAO à leur exécution, soit en fournissant un appui financier direct, soit sous d'autres formes.

D'autres mesures importantes ont été prises pour donner suite à la conférence mondiale sur les pêches. Le Sous-Comité du commerce du poisson, qui relève de votre Comité, s'est réuni pour la première fois en octobre dernier; ses débuts ont été encourageants. Vous aurez l'occasion d'examiner son rapport, ainsi que les résultats des travaux entrepris à votre demande à propos du marquage et de l'identification des bateaux de pêche.

La conférence mondiale sur les pêches avait préconisé un effort accru en faveur de la pêche artisanale; c'est pourquoi nous avons choisi comme thème de la Journée mondiale de l'alimentation 1986 les artisans pêcheurs et leurs communautés. Ces manifestations n'ont pas manqué de mettre en relief l'importance de leur rôle dans la production vivrière et le progrès social.

Les besoins et les aspirations des petits pêcheurs doivent rester au centre de nos préoccupations. Certes, l'amélioration de leur sort dépend pour une part du progrès économique et social dans son ensemble; il n'en faut pas moins lancer des programmes spéciaux pour protéger les villages de pêcheurs, si souvent isolés et déshérités, et pour faciliter leur développement.

J'ai déjà parlé de l'importance qu'il faudrait donner à la coopération internationale en matière de pêches. Comme cette coopération s'inscrit dans un environnement qui évolue sans cesse, il faut revoir fréquemment les mécanismes qui visent à la promouvoir. C'est pourquoi il est tout à fait opportun que vous examiniez, au point 9 de l'ordre du jour, les activités de nos organes régionaux des pêches ainsi que les moyens de les renforcer et de les rationaliser.

A ce propos, j'ai une suggestion à faire touchant la participation aux sessions de ces organes et, surtout, aux réunions de leurs comités techniques et groupes de travail. Bien sûr, pour le succès de leurs travaux, ces organes doivent pouvoir compter sur les avis autorisés de représentants riches d'une longue expérience; mais je pense aussi que ces réunions devraient offrir à des cadres et à des spécialistes plus jeunes une excellente occasion de se perfectionner au contact de leurs aînés et d'apporter à l'oeuvre commune toute la richesse de leur dynamisme et de leur enthousiasme.

Les activités de la FAO dans le secteur des pêches en 1988/89

Monsieur le Président, mes propositions concernant les activités de la FAO dans le secteur des pêches en 1988/89 sont énoncées dans le document COFI/87/10. Vous êtes tous au courant des problèmes de trésorerie que nous connaissons depuis plus d'un an. J'ai pris des mesures pour en minimiser l'impact sur nos programmes prioritaires. Il n'empêche que ces problèmes ont rendu terriblement difficile l'élaboration du Programme de travail et budget proposé pour le prochain exercice.

Fermeement résolu à ce que nos activités techniques ne souffrent pas indûment des contraintes actuelles, j'ai cru pouvoir, malgré les circonstances, proposer une modeste augmentation des ressources du Département des pêches. Dès lors, vos avis et suggestions touchant nos priorités et nos objectifs dans ce domaine auront encore plus de poids que d'habitude. Bien entendu, le Département a pour mission essentielle de fournir un appui direct au secteur des pêches, mais j'attache aussi beaucoup de valeur à la contribution qu'il peut apporter à des activités de plus vaste portée, qu'il s'agisse de la sécurité alimentaire mondiale, du Programme d'action pour l'Afrique ou de l'étude sur les perspectives de développement de l'Amérique latine.

Jean Carroz

Avant de conclure, permettez-moi de rendre un vibrant hommage à la mémoire de Jean Carroz, qui, pendant des années, a rendu les plus éminents services à votre comité et à toute l'Organisation; comme vous le savez, il est mort à la tâche, bien prématurément, six mois environ après votre dernière session. Animé d'un sens aigu des responsabilités, doté d'une compétence hors pair, il était passionnément dévoué à son travail. Son action, au service de la FAO et des pêches mondiales, n'est pas près de s'effacer de nos mémoires.

Conclusions

Monsieur le Président, pendant des années, nous avons tous consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'adoption et à l'application du nouveau régime juridique des océans. Aujourd'hui, la création des zones économiques exclusives appartient à l'histoire. Voilà maintenant dix ans ou plus que beaucoup de pays ont étendu leur juridiction nationale aux ressources situées au large de leurs côtes, et voilà déjà cinq ans que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été adoptée.

Mais le temps n'est plus aux bilans. C'est vers les réalités d'aujourd'hui que nous devons tourner toute notre attention et toute notre énergie si nous voulons répondre aux besoins du secteur des pêches, résoudre ses problèmes et assurer son avenir.

Monsieur le Président, il ne me reste qu'à vous souhaiter, à vous-même et au Comité, des débats enrichissants et fructueux.

Je vous remercie.

